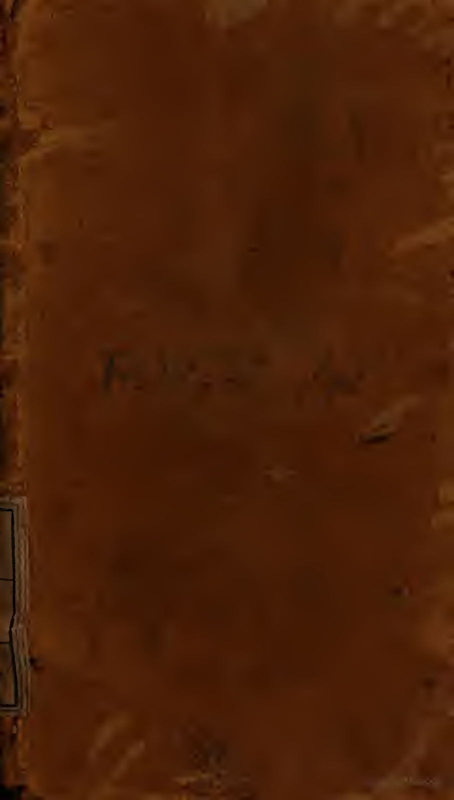


LETTRES, MEMOIRES, ET ACTES,

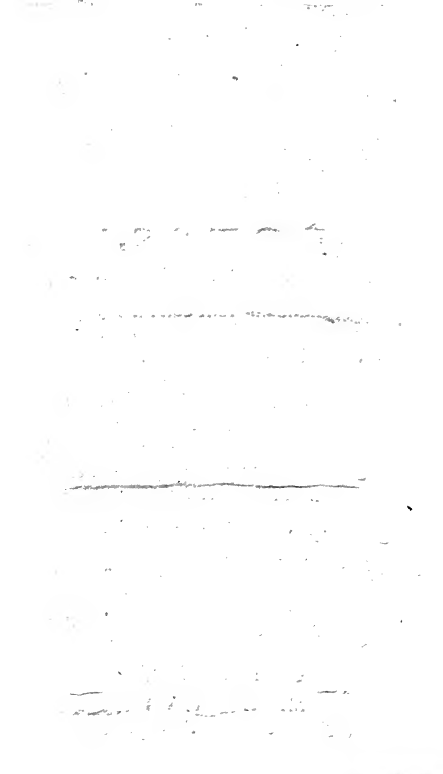
Où l'on voit que l'Empereur & le feu Roi Guillaume sont comme l'ame de la Guerre presente, & tout ce que les Ambassadeurs de S. M. I. ont fait en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Portugal, en Hollande & en Suisse est pour tâcher de faire soûlever les Peuples contre leurs legitimes Souverains, & pour parvenir à l'execution de ses vastes desseins :

Et que les Anglois & les Hollandois en se liguant avec la Maison d'Autriche lui fournissent des armes pour plus facilement les oprimer les uns après les autres, comme il a fait à quelques Princes d'Allemagne, & particulierement aux Hongrois.

A BASLE,

M. DCCIII.

Avec Permission des Superieurs.



Avertissement de l'Imprimeur.

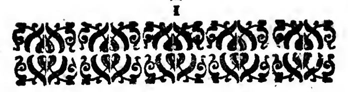
Je suis peu capable de juger des interêts des Princes & des Nations qui sont le sujet des six Lettres que j'ai recueillies dans ce petit Volume. Mais s'il en faut croire de meilleurs connoisseurs que je ne suis, elles dévelopent des misteres & mettent au jour des veritez qui meritent l'attention du Public, & qui ne doivent être ignorées de personne. J'ai cru qu'on me sauroit bon gré, si j'en faisois une édition qui put en même-tems les garentir du sort de pareilles feuilles volantes qu'on voit perir d'ordinaire, & les mettre entre les mains de quantité de Curieux, à qui elles ont échapé, pour n'avoir pas été debitées trop publiquement. Et afin que rien ne manque à cette édition, j'ai eu soin de

ramasser quelques Memoires & Actes dont il est fait mention dans les Lettres, & de les y joindre, pour une plus claire intelligence des endroits, où ils sont citez.

Le Suisse qui les a écrites ne demeurera pas aparemment en si beau chemin, il s'est mis dans quelque engagement de continuer, & les conjonctures importantes où est l'Europe fournissent journellement une ample matiere aux raisonnemens politiques. Je continûrai de recueillir soigneusement toutes les autres Lettres, qui nous viendront encore d'une si bonne main, & j'y joindrai de même les pieces qui y auront relation, si je suis assez heureux, pour en recouvrer de nouvelles, à quoi j'emploirai volontiers tous mes soins, & l'on les donnera en un petit volume tous les mois pour la commodité des Curieux & du Public.

TABLE

Des Lettres, Memoires, & Actes contenus en ce volume.



PREMIERE LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

MONSIEUR,

Puis que les malheurs, qui vous ont chaſſé de vôtre Patrie, n'en ont point étouffé dans vôtre ame le ſouvenir & l'affection, je veux diſſiper les fraieurs dont vous êtes agité dans la ſolitude de nos Montagnes. Il eſt bien juſte que l'Etranger qui reſpire l'air de France conſole le François qui en eſt privé.

Je ſuis ſurpris qu'un homme, qui a autrefois puiſé la connoiſſance des affaires du monde dans d'autres ſources que les Gazettes Hollandoiſes, ſoit frapé des peintures qu'on y fait,

tantôt de la foibleſſe de la France, de l'épuiſement de ſes forces, des marques de ſa prochaine ruine : tantôt de ſon pouvoir exorbitant, de ſes projets immenſes, de ſon ambition démeſurée : car rien n'eſt mediocre dans les diſcours de ſes ennemis. On la voit dans un même écrit, formidable à toute l'Europe, armée pour envahir tous les Etats voiſins : acablée & prête à tomber ſous le joug qu'elle preparoit aux autres.

Je ſuis encore plus ſurpris que ceux, qui par ces frivoles exagerations tendent des pieges groſſiers à la credulité des Peuples, n'aperçoivent pas eux-mêmes les filets plus cachez & plus forts dans leſquels, pour ainſi dire, on les tonnelle, & on les conduit inſenſiblement.

Tâchons d'écarter de nous les tenebres de la prevention, débaraſſons-nous des prejugez, que l'interêt, l'amour, ou la haine ont coûtume de jetter dans les eſprits. Conſiderons les choſes en elles mêmes, & nous trouverons qu'un bon François peut dormir tranquillement &

ſans inquietude ſur la fortune de ſa Patrie.

L'Empereur eſt, pour ainſi dire, l'ame & le principe de cette furieuſe commotion, qui ébranle l'Europe dans toutes ſes parties.

C'eſt pour lui que l'Allemagne fatiguée de guerres continuelles depuis plus de cinquante ans renonce encore au repos, & s'envelope dans une querelle, où elle n'a aucun interêt.

C'eſt pour lui que les Hollandois abandonnent le Commerce, qui leur a toûjours été ſi heureux, & reprennent les armes, qui leur ont été ſi ſouvent malheureuſes.

C'eſt pour lui que les Anglois, peuples naturellement implacables dans leurs haines, jaloux de leurs droits & de leurs libertez, ſe reuniſſent avec leurs anciens ennemis, & travaillent à ruiner cette liberté, qui leur eſt ſi chere.

C'eſt pour lui que les Princes d'Italie s'acordent preſque tous enſemble pour demeurer dans une dangereuſe tranquillité, ſpectateurs oiſifs

d'une Tragedie dont la cataſtrophe tombera infailliblement ſur eux.

On diroit que l'Empereur eſt le Maître, le Souverain du Monde : il a parlé, les Rois ſe ſont teus, les Peuples ſe ſont armez ; les interêts de ſa Maiſon ſont devenus la cauſe commune de toute l'Europe.

L'Angleterre & la Hollande les embraſſent avec plus de chaleur que les autres Puiſſances alliées ; déplorable aveuglement ! Que pretend l'Angleterre ? Qu'eſpere la Hollande ? Les Anglois ont-ils quelque droit ſur la Succeſſion d'Eſpagne ? Que leur importe que la Maiſon de France ou la Maiſon d'Autriche la recueille ? Quand ils auroient fait tomber cette Succeſſion entre les mains de l'Empereur, les Hollandois leurs rivaux dans le commerce en deviendroient-ils moins puiſſans ? Les Ports d'Eſpagne ſeroient-ils fermez aux Hollandois, & ouverts aux ſeuls Anglois ? Seroit-ce là le prix que l'Empereur reſerveroit à ce zele ardent de la Hollande pour lui ? Mais de quelle autre maniere peut-il recompenſer

l'Angleterre ? Car enfin quel autre interêt a l'Angleterre que celui de s'asseurer cet empire de la mer que la Hollande lui dispute ?

Quel est l'esprit d'erreur qui possede & qui aveugle les Anglois ? Ils ne sauroient rien obtenir que ce qu'ils ont déja, que ce qu'ils conserveront avec plus de seureté & de gloire quand la Maison de France regnera en Espagne : Cependant ils veulent y établir une autre Maison ; ils font pour y parvenir des efforts qu'ils n'ont jamais faits pour eux-mêmes ; ils engraissent la Hollande de leur propre substance ; leurs sujets y vont prodiguer leur sang ; leurs tresors passent chez elle, pour ne jamais retourner ; & ils s'exposent à devenir les plus pauvres & les plus malheureux peuples de l'Europe.

Je vous écrirai un autre jour avec plus de loisir, & je pretens vous faire voir que malgré le pompeux étalage que fait la Gazette de Hollande des richesses angloises, malgré ce dénombrement des actions dont les prix sont infiniment montez, l'An-

gleterre ſe ruine effectivement ; l'Angleterre n'a preſque plus qu'une richeſſe chimerique, fondée ſur un credit paſſager & inconſtant, & les Particuliers vont bien-tôt être reduits à une extrême pauvreté, ſi bien-tôt ils ne prennent le parti de demander la paix avec autant de chaleur qu'ils ont demandé la guerre. Mais ne parlons aujourd'hui que de la Hollande.

Si l'Angleterre eſt aveugle (qu'il me ſoit permis de le dire ſans violer le reſpect que je dois à des puiſſances couronnées) la Hollande eſt inſenſée. Vous ſavez, Monſieur, l'hiſtoire des Hollandois, & vous ſavez la nôtre : Nos fortunes ſont pareilles : Comme nous, fatiguez d'un joug trop peſant & trop cruel, ils ſe ſont ſouſtraits à une autorité violente & injuſte : Comme nous après de longues & de ſanglantes guerres ils ont acquis la liberté, ils ſont devenus Republique, & ils ont forcé leurs anciens Maîtres à les reconnoître Souverains : En l'une & en l'autre revolution, les droits de la religion ſe ſont joints aux interêts humains.

Moins habiles, ſelon moi, & moins éclairez que nous, ils ſe ſont trop & trop tôt liez avec cette même maiſon d'Autriche qui nous regarde les uns & les autres comme des ſujets rebelles. Au lieu de la deffendre, au lieu de tâcher de la relever, ils devroient en bons politiques ſouhaiter ſon extinction entiere. Penſent-ils que l'eſclave, qui eſt ſorti violemment des fers de ſon maître qu'il a briſez, ſoit jamais bien reconcilié avec lui, & puiſſe le rendre ſon ami ? L'orgueil de la domination reſpire toujours dans ceux qui l'ont une fois ou exercée ou pretenduë : jamais la Maiſon d'Autriche ne croira que nôtre liberté ſoit legitimement acquiſe, quand elle pourra nous la ravir.

Quelle eſt donc la vûë des Hollandois ? Ils font tout ce qu'ils peuvent pour rendre cette ſuperbe Maiſon plus puiſſante qu'elle n'a jamais été ſous Charles V. ni ſous Philippe ſecond. Quand au prix de leur ſang & de leurs treſors, ils auront acheté pour elle la Monarchie Eſpagnolle aujourd'hui ſi juſtement dévoluë à la Maiſon

de France, qui par elle-même n'a aucune pretention sur eux, que leur en arrivera-t-il, que de s'être épuisez & affoiblis? que d'avoir armé & fortifié des ennemis, qui considereront toûjours la Hollande, non comme un Etat démembré justement de ceux d'Espagne, mais comme un ancien domaine injustement ravi à leur famille? Qui est-ce qui défendra un jour les Hollandois contre cette famille éternelle (s'il est permis de parler ainsi) dans ses vûës, dans ses haines, dans ses pretentions, & peu scrupuleuse sur les moiens de faire réüssir ses projets?

Je veux croire qu'ils n'ont point pour leur cher & fidele Allié des idées si vastes & si ambitieuses; je veux qu'ils se contentent de lui faire donner les Etats de Naples & de Milan: que leur reviendroit-il encore d'avoir livré l'Italie aux troubles, aux guerres, aux renversemens d'Etats & de Princes que l'établissement de l'Empereur y causeroit tôt ou tard? Leur Commerce en seroit-il plus florissant? Leurs peuples en deviendroient-ils

plus riches ? en seroient-ils mieux gardez contre ces autres Puissances, dont ils se font aujourd'hui des fantômes si terribles ? Les Indes Espagnolles seroient-elles ouvertes à leurs Flottes ? cet article tant debatu du tems de Maurice de Nassau, & si constamment refusé après tant de sang repandu, leur seroit-il acordé ? ils n'oseroient pas même le demander.

Mais que les Autrichiens sont éloignez d'arriver à l'une ni à l'autre de ces deux fins d'une guerre si furieuse ! Non, Monsieur, rassurez-vous, ils ne détruiront point cette chere Patrie, pour laquelle vous soûpirez. Toutes ces trompettes qui publient aux quatre coins du monde, les triomphes & la puissance de l'Empereur, sont autant de témoignages de sa foiblesse. Un veritable Vainqueur chante rarement ses propres victoires, il se contente de les gagner, & il laisse aux autres le soin d'en parler.

J'avouë que cette reflexion me fait regarder avec pitié, dans les derniers écrits de Hollande, la misere de

l'homme, & l'aveuglement de ces esprits animez autrefois si sages.

Il s'est passé en Italie, entre les deux armées ennemies, une action assez vive & assez opiniâtrée. Les Imperiaux après cinq ou six attaques soûtenuës par les François & les Espagnols, avec une valeur & une fermeté étonnante, ont enfin été repoussez. Après s'être retirez à la faveur de la nuit, contrains d'abandonner le champ de bataille, en y laissant six ou sept mille morts des leurs; ils se sont retranchez dans leur camp. L'armée des deux Couronnes n'a pas perdu deux mille hommes; elle a pris à la vûë de l'autre la petite ville de Luzzara, dont la garnison de cinq ou six cens hommes s'est renduë à discretion, abandonnant aux Vainqueurs des munitions de guerre & de bouche fort considerables.

Cependant on dit aux Hollandois que les François ont été battus; on les assure que l'Empereur a remporté une grande victoire; on leur montre une lettre du Prince Eugene, qui donne part de cette victoire:

ils croient bonnement tout ce qu'on leur dit, & ils ne ſoupçonnent pas cette lettre du moindre artifice.

Je doute que les Anglois aient cru ſi legerement. Leur foi n'eſt pas ſi facile à ſurprendre, mais je vous aſſure qu'en cette occaſion, l'Empereur, les Hollandois, le Prince Eugene me paroiſſent tous également incomprehenſibles.

Je ſai qu'il y a des conjonctures de tems & d'affaires, où la politique veut quelquefois qu'on repande des menſonges hardis & ſpecieux, que les peuples ſaiſiſſent avidement, qu'ils reçoivent pour des veritez, & qui les determinent à prendre des reſolutions bruſques & extrêmes, qu'ils ne ſont plus en état de changer lorſque le menſonge vient à être devoilé. C'eſt alors que le menſonge eſt excuſable, ſi jamais il le peut être.

Rien de ſemblable n'autoriſe celui que les Imperiaux debitent; aucune de ces circonſtances qui éblouiſſent les peuples, ne l'acompagne; aucun de ces interêts vifs & preſſans ne le rend neceſſaire : ſi ce n'eſt qu'on

veuille penser que ceux qui gouvernent la Hollande apprehendent que leurs sujets ne se desabusent de la fole esperance, qu'on leur donne, de détruire bien-tôt la puissance françoise.

Mais comment imagine-t-on, que ces sujets (qui après tout pensent, raisonnent, & font des reflexions) croiront long-tems une victoire, dont ils ne verront aucun fruit? Comment se persuaderont-ils qu'une armée, qui laisse prendre à sa vûë, presque sous son canon, une place, qui lui servoit de magazin, & dont la garnison est forcée de se rendre à discretion, soit victorieuse? Comment concevront-ils, que celle qui emporte cette place, qui acheve malgré l'autre armée un pont de communication sur le Pô, qui est dans le même camp où elle étoit venuë se poster, enfin qui reduit son ennemi à n'oser faire aucun mouvement, ait été battuë, ait perdu sept ou huit mille hommes, ses étendarts, ses bagages, son canon?

Le Prince Eugene l'écrit, il assure que la bataille s'est decidée à l'avan-

tane de l'Empereur, *son tres-clement Seigneur*; il a fait chanter un *Te Deum*: le moien de ne pas croire qu'il a remporté, comme il le dit, une victoire signalée ?

Je vous aprens qu'on en doit bientôt chanter un ici, & si les *Te Deum* decident du gain des batailles & de la superiorité des Nations, l'Allemagne ne l'emportera de long-tems sur la France. La Musique de France est du moins aussi bonne que celle d'Allemagne : on chantera à Paris des Motets aussi beaux qu'à Vienne. La belle preuve d'une victoire gagnée qu'un *Te Deum* chanté !

Ce *Te Deum* ne prouve-t-il point encore que Luzzara n'a pas été pris, & que Guastalla n'est pas assiegée, ni prête à se rendre ?

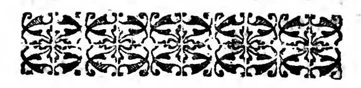
Mais que dire ? que penser du Prince Eugene ? Un General qui marche comme lui sur les traces des plus grands Capitaines, couvert de tant de veritable gloire, peut-il en emprunter une si fausse ? J'avouë que je suis tenté de soupçonner la lettre qu'on publie sous son nom d'être suposée.

Qu'il eſt malheureux ; s'il l'a veritablement écrite ! Que je le plains, ſi la neceſſité de ſes affaires, ou les ordres qu'il reçoit, l'obligent à ſe noircir devant toute la poſterité, d'un menſonge ſi infructueux, & deja ſi reconnu.

J'avois reſolu de vous écrire des nouvelles, mais les raiſonnemens politiques m'ont emporté plus loin que je ne voulois. Une autrefois je ſerai moins long ſur les reflexions, & plus étendu ſur les nouvelles.

Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris le 5. Septembre 1702.



SECONDE LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

A Paris le 15. Septembre 1702.

MONSIEUR,

Je ne ſuis point étonné que le Roi de France ni le Roi d'Eſpagne n'aient fait faire aucune réponſe au dernier Manifeſte, adreſſé ſous le nom de l'Empereur, aux Peuples d'Eſpagne.

C'eſt un Ecrit ſi groſſierement ſeditieux, un poiſon ſi mal preparé,

si peu deguisé, qu'il n'est point dangereux.

M. d'Armstat se qualifiant Plenipotentiaire, Gouverneur, & Lieutenant General pour l'Empereur dans tous les Roiaumes & Etats d'Espagne, declare que Sa Majesté Imperiale a succedé à la Monarchie universelle d'Espagne, par la mort de Charles II. en vertu de Droits & de Titres qu'il ne juge pas à propos d'expliquer, parce qu'ils sont, dit-il, incontestables & connus de tout le monde.

Il ajoute qu'au prejudice de ces Droits Philippe V. s'est tiranniquement emparé de cette Monarchie, & il promet aux Espagnols un autre Roi sous le nom de Charles III. C'est un des Fils bien-aimez de l'Empereur, *& la joie de son cœur auguste* : en attendant qu'il vienne consoler par sa presence les Espagnols acablez sous *un joug tirannique*, S. M. I. a resolu de se servir des armes de ses Alliez pour recouvrer ce qui lui a été si injustement ravi, & pour délivrer l'Espagne *de la tirannie françoise.*

M.

M. d'Armstat à qui *le cœur auguste de l'Empereur* a fait confidence de tous ses grands desseins sur l'Espagne, assure que ce Monarque a resolu de la rendre plus florissante qu'elle n'a jamais été, tant par le gouvernement politique, que par la gloire des armes; de donner, comme il est juste & raisonnable, toutes les Charges aux Espagnols; de soulager les Peuples; d'honorer la Noblesse; de mettre sur pied de puissantes armées; & enfin de disposer toutes choses à l'avantage & à la gloire de la Nation Espagnolle.

Il espere qu'attirez par de si magnifiques promesses & par leur ancienne affection pour la Maison d'Autriche, les tres-nobles & tres-fidelles Espagnols se joindront aux Troupes étrangeres qu'il a débarquées sur leurs Côtes, & lui aideront à chasser les François, qui depuis long-tems ont malicieusement pris soin de *degarnir les Frontieres d'Espagne, & de les tenir vuides d'armes & de défenseurs.* Se promettant, dit-il, d'une *si galante*

& si fidelle Nation, qu'elle n'attend que ses Mandemens, pour venir se réünir *au paternel & sûr apui de son legitime Souverain.*

Il ordonne après cela, en vertu de l'autorité qu'il exerce, à tous les Sujets ou Vassaux de la Couronne d'Espagne, de toute sorte de conditions, dont il fait un long dénombrement, de prêter dans deux mois serment de fidelité à ce Roi promis, *ce Fils bien-aimé & la joie du cœur de l'Empereur.*

Il les exhorte tous, en quelque lieu, & de quelque qualité qu'ils soient, à lever les Etendars au nom de l'Empereur, à se saisir des Villes, des Châteaux & des Forteresses, & à faire la guerre aux adherans de Philippe V. Il reconnoît, en vertu des Patentes qu'il a, & il declare Chefs, ceux qui se mettront à la tête des autres; & dés à present il aprouve, & il autorise tout ce qu'ils feront, pour l'execution d'une si loüable & si juste entreprise.

Il prend les mêmes precautions, & fait les mêmes ordonnances sages & équitables, sur ce qui regarde l'administration de la Police & des Finances; autorisant en tout, & promettant de recompenser les plus hardis, à qui même il permet d'établir sous eux d'autres Chefs & d'autres Ministres de leurs violences.

C'est sur la foi d'une Declaration construite avec tant d'art, revêtuë de couleurs si specieuses, & presentée avec tant de finesse, qu'on se promet que la Nation Espagnolle, les Peuples les plus sages, les esprits les plus sensez, les courages les plus vertueux du monde seront ébranlez, & entraînez rapidement à une revolte generale, contre un Roi qu'ils ont unanimement appelé, & reconnu.

Pour moi dans cet Edit Imperial, je croi voir plûtôt le desespoir d'un Avanturier, que le projet d'un Monarque puissant & habile.

Les droits de l'Empereur sur l'Espagne, sont-ils si universellement

avoüez & reconnus, qu'ils n'aient pas beſoin d'être au moins legerement retracez & remis dans la memoire des Peuples ?

Quand on voudroit ne point conſiderer le Teſtament de Charles II. qui a fait une diſpoſition ſi prudente, ſi avantageuſe à ſes Peuples, & ſi aprouvée de tous les hommes deſintereſſez ; les Droits du Roi de France heritier plus proche que l'Empereur par la Reine ſa Mere, ceux du Dauphin ſon Fils, ceux des autres Princes deſcendus d'Anne d'Autriche, ſont-ils ſi peu aparens, qu'il ne falût pas en parler, qu'il ne falût pas tâcher de les omettre & de ſupoſer ce qu'il eût été impoſſible de prouver. On a cru qu'il ſuffiroit d'étourdir les hommes par des expreſſions pompeuſes *d'apui paternel*, *de joie du cœur auguſte de l'Empereur*, *de ſoulagement des Peuples*, *d'uſurpation tirannique*, *de joug odieux*, *de tirannie françoiſe* : Termes magnifiques qu'on a penſé qui faiſoient entre les deux Princes une opoſition vive & ſeduiſante.

Mais examinons la conduite de l'un & de l'autre, & regardons sur qui des deux doit rejaillir l'horreur, sur qui doit tomber l'affection.

Qui des deux doit être nommé Tyran, ou celui que les Peuples appellent, ou celui qui veut entrer malgré eux ? Qui des deux est Pere de la Patrie, ou celui qui se livre, qui se met entre les mains de ses Peuples, assuré de leur fidelité, ou celui qui n'ose pas même se montrer à eux, & qui leur parle par la bouche des canons.

Qui des deux est le Tyran, ou celui qui vient sans armes presque seul, à peine suivi de trois ou quatre Domestiques de sa Nation, ou celui qui envoie des Ambassadeurs escortez par des armées ennemies ?

Qui des deux est le Pere, ou celui qui conserve les Loix, les Libertez, la Religion ancienne ; ou celui qui vient avec le fer & le feu, animer les scelerats & les mutins à s'armer & à fouler aux pieds les

Puissances superieures ? Celui qui s'éloigne du centre de ses Etats pour en écarter les dangers & les ravages de la guerre, ou celui qui veut allumer dans le sein de la Patrie une guerre intestine ? Celui qui, à l'exemple du Roi son grand pere, se declare le Protecteur de la Foi & des Autels ; ou celui qui conduit en armes, & qui tâche d'établir dans le Païs le plus catholique du monde l'heresie, cette même Heresie autrefois si odieuse à la Maison d'Autriche, & par qui les campagnes de Flandres ont été humectées de tant de sang espagnol ?

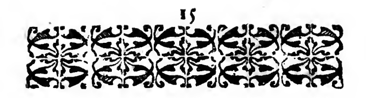
Si ce Roi, par la bouche de qui la Sagesse parloit, étoit encore parmi les hommes, ne renouvelleroit-il pas entre l'Allemand & le François, le celebre Jugement qu'il rendit autrefois entre les deux meres qui se disputoient l'enfant ?

Les Espagnols se souviendront de ce Jugement : Jamais ils ne croiront que celui qui, plûtôt que de ne pas regner, veut bouleverser le Roiaume,

ſoit Roi legitime. Jamais ces Conquerans du nouveau monde, encore plus illuſtres par leur fidelité pour leurs Souverains, que par leurs victoires, n'armeront leurs bras pour la défenſe d'un Prince qui veut les armer les uns contre les autres, & déchirer leurs entrailles par leurs propres mains : Jamais ils n'abandonneront celui qu'ils ont apellé, reconnu, adopté.

Jamais ces Grands d'Eſpagne, ſi religieux obſervateurs de leur foi, ſi accoûtumez à n'obeïr qu'à leurs Maîtres legitimes, ſi propres eux mêmes à commander ; ne croiront qu'il leur ſoit ni ſeur ni permis de violer les ſermens de fidelité prêtez à Philippe V. pour ſe donner à un nouveau Maître, qui avant que de ſe faire voir, les livre tous à l'inſolence & à la fureur des mutins, s'il y en avoit en Eſpagne ; & ſi au contraire parmi le Peuple, en Eſpagne, il n'y avoit autant de vertu & d'honneur qu'il y en a parmi la Nobleſſe dans les autres Païs.

L'Edit de M. d'Arnstat n'est à proprement parler qu'une Harangue d'un Declamateur seditieux qui exhorte les Peuples à détruire les autoritez legitimes à dépoüiller les riches, à égorger les Grands, & à envahir leurs biens ; & qui promet aux scelerats l'impunité de leurs crimes. Si ceux qui parlent, & qui agissent ainsi, sont les Peres de la Patrie, qui sont ceux que l'on en doit regarder comme les ennemis ? Je suis, &c.



TROISIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

A Paris le 6. Octobre 1702.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit ce que je penſois ſur le Mandement ou l'Edit de Monſieur d'Armſtat adreſſé aux Eſpagnols : Tous ceux qui l'ont vû en ont jugé comme moi : Ce flambeau de la Diſcorde, qui devoit embrazer l'Eſpagne, n'a encore produit aucun effet.

D'autres écrits compoſez par les Miniſtres de la Cour de Vienne paroiſſent depuis peu, & me ſemblent auſſi dignes de nos reflexions.

les Roiaumes & à tous les Etats d'Espagne d'obeir à l'Empereur, à voir cette temerité violente, avec laquelle il exhortoit tous les particuliers à chasser les Magistrats, à égorger les Commandans, à s'emparer des forteresses, à se saisir des finances, qui n'eût crû qu'un renversement universel alloit éclater en Espagne, & que cent mille Espagnols en armes alloient embrasser le parti de l'Empereur ?

Cependaut quoique les Anglois aient pillé quelques Eglises & quelques Monasteres, on peut dire que cette nuée si noire, si épaisse, & grosse de tant de foudres, n'a enfanté que de vains éclairs, & s'est dissipée aussi-tôt qu'elle a été formée.

D'un autre côté si on n'examinoit pas avec soin & avec beaucoup d'attention les Memoires de M. de Trautmansdorff & de M. de Goëz, qui ne croiroit que ce sont de vrais Hollandois & de vrais Suisses, qui conseillent en bons citoiens ce qu'ils croient avantageux à l'une & à l'autre Republique ?

Mais vous avouerez bien-tôt que leurs douces insinuations sont plus redoutables que les ordres impetueux & menaçans de M. d'Armstat.

M. de Trautmansdorff fatigué de la constance avec laquelle nos bons Suisses toûjours sages, toûjours bien éclairez sur leurs veritables interêts, sont demeurez fidelles & attachez à l'observation de leurs anciens traitez, leur a donné un Memoire dans lequel, après avoir exageré sa bonté pour eux, la patience de l'Empereur, les bienfaits continuels de son auguste Maison envers leurs Cantons, il les exhorte à se détacher sincerement de l'alliance de Philippe V. & à renoncer à celle de la France.

Il n'oublie rien pour les y porter, il rapelle les anciennes conventions avec l'Empire, les traitez hereditaires avec la Maison d'Autriche, le Capitulat avec le Milanez : il confond adroitement tous ces traitez les uns avec les autres. „ Ce sont, dit-il, „ des parens qui ne peuvent se se- „ parer, ce sont les branches, & le

„ tronc de l'arbre, les uns ne sauroient „ subsister sans l'autre.

Il étale tous les avantages que les Suisses ont tirez de l'alliance de l'Empereur ; il leur represente les malheurs que peut leur causer son alienation ; la religion même trouve sa place dans ce discours pateti-que : Il supose, & il les assure que la France a de nouveau voulu susciter les Turcs, & les obliger à attaquer l'Empereur ; & il s'étonne que d'aussi bons Chrétiens qu'eux, en demeurant dans l'alliance de la France, tandis qu'elle se noircit par une si horrible pratique, aient ainsi voulu contracter une amitié indirecte avec ces infidelles.

Quand M. de Trautmansdorff se paroit d'un sentiment de christianisme si delicat, il ne savoit pas sans doute ce qui se passoit à Cadix ; il ignoroit que les troupes de l'Empereur (car enfin les Anglois sont des troupes imperiales, ils agissent au nom de l'Empereur, ils sont conduits par ses Plenipotentiaires & Lieutenans generaux dans les Roiaumes

d'Espagne) il ignoroit, dis-je, que les troupes de cet Empereur si chrétien, dont les Ministres ont des scrupules si rafinez, brûloient les Eglises, abatoient les Autels, profanoient les Monasteres, ravageoient les lieux saints, fouloient aux pieds ce que la Religion a de plus sacré, & exerçoient des cruautez qui feroient horreur aux Turcs mêmes.

Jamais les hommes ne voudront-ils être vrais ? Pourquoi l'Empereur & ses Ministres, d'ailleurs si bons politiques & si sages, si concertez, si suivis, s'il est permis de parler ainsi, dans leurs vûës & dans leurs projets, se masquent-ils, & se démentent-ils en même tems si inutilement ? Pourquoi veulent-ils toûjours montrer „le bras de Dieu vangeur „étendu sur leurs ennemis comme sur „des violateurs des fermens, des „traitez, de la foi, de la religion, quand ils font eux-mêmes un mépris si visible des traitez, de la foi, de la religion ? Quand l'Empereur sorti de cette Maison si catholi-

que dont la branche qui regnoit en Espagne n'a jamais voulu avoir d'alliance avec nos Cantons Protestans, bien differente en ce point de la Maison de France qui a toûjours été bonne & fidelle Alliée des Protestans & des Catholiques : Quand l'Empereur, dis-je, aujourd'hui n'a presque dans son alliance que des Princes & des Puissances de religion differente de la sienne ? Ne saurions-nous conduire nos petits interêts humains, sans y mêler le grand interêt de Dieu, qui n'est plus qu'un discours dans nôtre bouche, & qu'une chimere dans nôtre cœur ?

Après avoir fait toutes ces representations touchantes & adroites, M. de Trautmansdorff emploie les menaces : c'est le stile de la Cour de Vienne : ses Ministres conservent par tout cet esprit de hauteur & de violence qui est devenu le caractere du Conseil de l'Empereur : leurs exhortations les plus douces sont toûjours acompagnées d'empire & de fierté : la colere de l'Empereur doit faire

trembler à l'autre bout du monde le plus puissant Prince de la terre : jamais le premier Auguste, celui qui ferma le Temple de Janus, n'eut droit de commander si absolument à l'Univers : jamais l'Empire Romain dans Rome ne fut si orgueilleux qu'il l'est dans Vienne.

M. de Trautmandorff menace donc les Suisses de l'indignation de l'Empereur & d'une rupture ouverte & entiere avec l'Empire ; il la leur intime même, à un jour fixe & determiné, s'ils ne se hâtent d'obéir aux volontez de son Maître.

Il est vrai qu'il reprend bien-tôt le stile & les termes de douceur & d'amitié : il leur dit que c'est avec douleur, & en deplorant leur malheur qu'il se voit obligé de changer de langage & de conduite avec eux : il ajoûte que comme il sait que „ les „ plus puissans des Louables Cantons „ n'aprouvent pas le procedé des „ autres, l'Empereur veut bien faire „ la difference requise entre Cantons „ & Cantons, afin que les innocens „ ne souffrent pas pour les coupables;

& il offre au nom de S. M. I. de faire une alliance particuliere avec ceux qui voudront bien ſe ſeparer des autres.

Apercevez-vous le poiſon caché ſous ces fleurs ? L'Empereur ſait ce qu'un des plus celebres Ecrivains d'Italie a dit de nous : *Vendono il ſervitio de' corpi ad altri, ma ritengon la libertà del paëſe per loro :* Et il veut nous ravir ce ſeul bien que nous retenons pour nous, & qui nous eſt plus precieux que la vie. Car enfin il ne faut point que nous nous abuſions ; il ne s'agit ici ni d'enlever à la France ou à l'Eſpagne le ſecours de nos bras & de nos armes, ni de gagner pour l'Empereur le ſervice de nos troupes ſi utile & ſi neceſſaire aux autres Couronnes : il ne s'agit ni de fortifier le parti imperial, ni d'affoiblir celui de ſes Ennemis, c'eſt nous mêmes qu'on attaque, c'eſt à nôtre liberté qu'on en veut.

La Maiſon d'Autriche au milieu de ſes vaſtes deſſeins, qui embraſſent des Etats repandus dans les quatre

parties du monde, ne perd point de vûë ce petit coin de terre enfermé entre des montagnes steriles & affreuses, où la pauvreté de la nature même inculte & sauvage semble défendre seule cette liberté, que la tirannie de nos anciens Maîtres nous a contrains d'acheter de nôtre sang. L'Empereur, heritier de la haine & des pretentions de ses Ancêtres contre nous, saisit la conjoncture des tems & le pretexte specieux des affaires, pour nous remettre sous le joug cruel que nous avons secoüé : il nous a, pour ainsi dire, aprivoisez par la residence & le faste d'un Ambassadeur chez Nous, il a preparé nos fers, & il nous caresse pour nous y faire entrer.

Vous connoissez comme moi le Corps Helvetique, vous en êtes presque devenu membre par un long sejour dans nos Cantons. Ce sont treize Republiques independantes, separées, qui ont chacune leurs loix, leurs coûtumes, leur police, leur religion même differente

en quelques-unes, & qui composent une seule & même Republique generale, dont l'union étroite & inviolable entretient la liberté commune.

Tel étoit le Corps de l'ancienne Grece, formidable tant qu'il fut uni, malheureux & accablé lorsqu'il se divisa. Philippe de Macedoine avec peu de forces & beaucoup d'adresse acheva ce que toute la puissance des Rois de Perse n'avoit pû faire. Il répandit l'esprit de discorde dans tous ces petits Etats, qui ne formoient qu'un seul Peuple libre; & il commença ce deplorable esclavage sous lequel le plus beau & le plus celebre Païs du Monde gemit encore aujourd'hui.

L'Empereur prend les mêmes voies, & aura le même succez contre nous, si nous nous laissons seduire par les promesses trompeuses de ses Emissaires. Messieurs de Berne & de Zurich sont les Cantons puissans, de l'amitié desquels il se tient comme assuré, & qu'il invite aussi

avec des paroles ſi engageantes à ſe ſeparer ouvertement des autres Cantons. Je ne doute pas qu'il ne leur tende en ſecret un apât bien plus dangereux ; qu'il ne leur propoſe de leur vendre en Souveraineté une partie de ce que nous appellons les terres anterieures d'Autriche ; & qu'il ne flatte peut-être leur ambition de les rendre par ſa protection Maîtres en quelque façon & Souverains des autres Cantons.

Malheur à eux-mêmes, s'ils écoutent des propoſitions ſi pernicieuſes. Le premier pas qu'ils feront du côté de l'Empereur, en s'écartant des autres Cantons, ſera le dernier acte de leur liberté & de la nôtre. Le Schiſme s'élevera parmi nous, les interêts particuliers étouferont l'interêt commun, & les premiers qui ſe feront ſeparez, ſeront les premiers aſſujetis.

J'eſpere que Meſſieurs de Berne, comme ils ſont les plus puiſſans, ſeront auſſi les plus ſages & les mieux conſeillez. J'eſpere qu'ils ſongeront

que la plus legere ombre de division parmi nous est une étincelle negligée qui allume quelquefois un incendie furieux. J'espere qu'ils connoîtront que l'Empereur ennemi commun de tous les Cantons n'est à craindre pour aucun ; & qu'ami particulier de quelques-uns détachez des autres, il est redoutable à tous : Il se serviroit des uns pour dompter les autres, & bien-tôt ils seroient tous oprimez.

L'amour de la Patrie m'emporte : j'oublie que ma Lettre est déja trop longue, & que je dois pourtant encore vous parler du Memoire presenté aux Etats Generaux de Hollande par Monsieur de Goëz.

Ce Memoire est du 22. Septembre. Le Siege de Venlo étoit formé ; l'armée hollandoise avoit emporté le Fort devant Venlo dont la prise faisoit esperer la reddition de cette Ville, qui en effet est arrivée bien-tôt après. Déja l'Envoié de l'Empereur étoit inquiet

ſur la poſſeſſion de Venlo, déja avant que les Hollandois l'euſſent aquis, il aprehendoit qu'ils n'en vouluſſent demeurer les maîtres.

Il leur repreſente qu'il eſt important pour le bien de la cauſe commune que les Peuples ou aſſujetis par la force, ou rendus par leur propre volonté, ſoient perſuadez qu'ils „ retournent à la tres-au-
„ guſte Maiſon d'Autriche; & pour
„ les en convaincre, il faut que les
„ Etats Generaux ordonnent à M. le
„ Prince de Sarbruck General de
„ leurs Armées, qu'en prenant Ven-
„ lo, il oblige les Magiſtrats & la
„ Bourgeoiſie à prêter ſerment de
„ fidelité à S. M. I. & qu'il laiſſe la
„ direction de la Police à ceux à qui
„ l'Empereur donnera ſa Commiſſion
„ dans la ſuite. C'eſt, dit il, un
„ exemple dont on tirera une utilité
„ infinie; c'eſt un argument que les
„ Etats Generaux comprenent ſans
„ peine par leur haute ſageſſe.

Sans doute leur haute ſageſſe eſt bien bornée, ſi cet argument ne leur

fait pas comprendre que l'Empereur veut qu'ils faſſent tous les frais de la guerre, qu'ils en eſſuient tous les dangers, & qu'ils n'en retirent aucun avantage.

Quelle indigne prevoiance! Quelle odieuſe ſuperiorité! Venlo ſe défend encore; les évenemens de la guerre ſont dans les mains de Dieu; il peut arriver que Venlo ne ſoit point pris & l'Empereur ne craint pas de faire voir à ſes Alliez que ce n'eſt que pour lui qu'il veut qu'ils agiſſent; il ne craint pas ou de les aliener par ſes défiances, ou de les irriter par cette autorité qu'il uſurpe, & ſe donne ſur eux.

Tandis qu'ailleurs ſon cœur eſt plein du zele de la Religion & de la Foi Catholique: Tandis que ſes Miniſtres apuient ailleurs ſes interêts ſur ceux de la Religion, en Hollande il ne craint pas de faire accorder par la Capitulation de Venlo une Egliſe pour l'exercice de la Religion Proteſtante: il ne craint pas ni que ceux, chez qui il parle ſi haut pour ſa Religion, ſoient indignez

de ses actions ; ni que ceux, chez qui il agit si ouvertement contre sa Religion, soient allarmez de ses discours.

Quelle est donc cette haute sagesse des Hollandois, qui ne leur fait faire aucune reflexion, & qui les jette dans une guerre, où ils peuvent tout perdre, & où ils ne sauroient rien aquerir ?

Ils ont, me direz-vous, des traitez avec l'Empereur, sur la foi desquels ils se reposent ; & ils attendent que la guerre soit finie, pour recevoir de lui la recompense qui leur a été promise : mais si dans cette guerre la France succombe elle-même, & ploie sous la puissance de l'Empereur, quelles forces auront les Hollandois ? Quels secours trouveront-ils contre l'Empereur pour l'obliger à l'execution de ces traitez ? Sa foi avec eux sera-t-elle plus sacrée, qu'elle ne l'a été avec les Hongrois ? Il avoit juré l'observation de leurs privileges ; cependant ne leur a-t-il pas ôté la liberté d'élire leur Roi ? N'a-t'il pas oprimé cette malheureuse Patrie de tant de fameux Guerriers, aussi-tôt

qu'il

qu'il n'a plus en d'Ennemis qui puſſent la ſecourir ?

La Reine d'Angleterre n'a pas attendu que les Miniſtres de l'Empereur lui fiſſent une demande ſemblable à celle qu'ils font aux Hollandois : En même tems que ſa flotte a paru devant Cadix, on a repandu des Mandemens en ſon nom, par leſquels elle a declaré qu'elle n'entreprenoit rien, & qu'elle ne vouloit rien conquerir en Eſpagne qu'au nom de l'Empereur. Que peuvent & que doivent penſer les Anglois d'une declaration ſi noble & ſi genereuſe ? Ils ſont eux-mêmes tres-nobles & tres-genereux, mais après tout de quel œil peuvent-ils voir ce grand deſintereſſement ? Quoi, tout le prix de leurs travaux & de leur ſang, tout le fruit des dépenſes énormes, qui épuiſent leurs Etats, ſera de donner la Monarchie Eſpagnole à l'Empereur, & de ne retirer de lui que les mêmes facilitez de Commerce qu'ils avoient autrefois, & que Philippe V. qu'ils veulent detrôner, ne leur a pas refuſées ? Non je ne puis concevoir qu'une ſi

étrange idée ne les detrompe pas, & ne les détache pas d'une alliance si infructueuse.

Je viens d'aprendre que leur Flote s'est retirée, & a abandonné Cadix. Quel triste succez d'une entreprise si long-tems attenduë ! L'Espagne est vangée de la perte de cette flotte formidable que Philippe II. avoit armée contre l'Angleterre, & qui fut le joüet des vents & de la tempête. L'Angleterre à son tour avec un aussi formidable apareil est venuë, pour ainsi dire, échouër sur les côtes d'Espagne.

Je me souviens de ce que je vous dois sur le sujet de d'Angleterre, & j'acheverai bien-tôt de m'acquiter.



QUATRIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANÇOIS.

A Paris ce 22. Octobre 1702.

MONSIEUR,

Quoique je doive me plaindre de l'infidelité que vous m'avez faite, en rendant publique les reflexions que je ne voulois communiquer qu'à vous seul ; quoique pour vous en punir, & pour me punir moi-même de mon indiscrete confiance, je me fusse condamné au silence, la nouvelle offense cede à l'ancienne amitié ; j'étouffe mes ressentimens, & je me livre encore une fois à vous.

J'avouë que je tremble, en le faiſant : je n'écris plus avec la même tranquillité & la même aſſurance que j'avois, quand je penſois n'écrire qu'à mon ami. Vous m'avez mis comme une fable dans la bouche des hommes; je ſuis devenu le ſujet de leurs converſations, & l'objet de leur cenſure & de leur curioſité. On veut me connoître, on me cherche, on me ſuit, ſans me démêler encore dans l'obſcurité, où je vous prie de laiſſer du moins mon nom.

J'entens parler de moi preſque par tout où je me rencontre : les uns me trouvent vrai Suiſſe, peſant & groſſier dans tous mes raiſonnemens; les autres ſoûtiennent que je ſuis maſqué & ſupoſé : il leur ſemble que je parle trop bien françois, & que je ſuis trop inſtruit des affaires generales de l'Europe pour un Suiſſe; perſuadez qu'un Païs où la ſcience des armes, & la connoiſſance des interêts d'une petite Republique, font la plus ſerieuſe, & preſque l'unique étude de ceux qui habitent ce Païs, ne ſauroit élever que des ignorans. Je n'oſe me

mêler dans les entretiens sur ce sujet ; je n'ose dire que le bon sens est de tout païs, qu'il y a des Suisses nez en France, qui savent le françois mieux que leur langue originaire, & qui en finesse d'esprit & en delicatesse de langage ne cedent point aux François. Je me tais, & je rougis. Heureux que le peu d'attention qu'on a sur moi, empêche qu'on ne s'en aperçoive. Enfin les discours du monde m'embarassent ; tout inconnu que je suis à ceux qui les tiennent, & vous devez croire que vous avez un grand pouvoir sur moi, puisqu'ils ne me dégoûtent point de nôtre commerce.

J'achevois de mettre en ordre mes idées, & de vous écrire les raisons de mes conjectures sur l'Angleterre (conjectures que j'ose apeller des Propheties sur la fortune de cet Etat) lorsque j'ai reçû de Hollande une lettre écrite sur ce sujet par un Anglois même, mieux instruit des interêts particuliers, des forces, de la foiblesse, des maladies, & des plaies de son Païs, que je ne le suis.

Cet Anglois, selon que sa lettre même m'en a fait juger, est du parti des Whigues: ce parti n'est presque composé que de Presbyteriens : il est contraire à celui des Thoris, dont la plus grande partie est d'Anglicans. Les Whigues étoient tout-puissans sous le Regne de Guillaume ; les Thoris sont devenus superieurs sous le Regne present : je croi même que l'Anglois qui écrit, étoit un des plus zelez & des plus ardens parmi les Whigues, & que la decadence de son parti l'a obligé de se retirer à la Haie pour se dérober à la persecution de ses ennemis.

Je ne sai d'où viennent à l'un & à l'autre parti les noms de Whigues & de Thoris. Souvent de petites circonstances & des avantures obscures qui échapent à la connoissance des hommes, attribuent à de grandes factions des noms qui deviennent ensuite celebres. La posterité travaille inutilement à chercher l'origine de ces noms, elle invente des raisons, elle cherche des sources, elle rencontre quelquefois la vraie, mais c'est

presque toûjours sans la connoître bien nettement. C'est ainsi qu'en France on a apellé les Calvinistes Huguenots, & qu'on n'a jamais pu démêler certainement la cause qui leur a fait donner ce nom.

Vubigue est un terme irlandois, qui signifie petit-lait. *Thori* en est un autre qui signifie voleur. Sous le regne de Charles II. pendant le tems que son frere, pour lors Duc d'York, fut obligé de se retirer en Irlande, il se forma deux partis en ce païs-là. Celui du Duc, qui étoit le plus fort, persecutoit l'autre, & le reduisoit souvent à fuïr dans les Montagnes & dans les Bois, où quequefois ces malheureux fugitifs ne subsistoient pendant plusieurs jours que du lait des vaches qu'ils rencontroient. Ils apelloient leurs ennemis Thoris, c'est dire, voleurs; & leurs ennemis les apelloient Wigues, pour leur reprocher leur misere, & le lait dont ils vivoient. Ces apellations ont passé d'Irlande en Angleterre & s'y sont renouvellées peut-être sans aucune raison.

On dit qu'on apelle auſſi en Angleterre les Whigues Rêveurs ; ſoit que le nom de Whigue ait dés ſa naiſſance ſignifié rêveur : ſoit qu'il ne le ſignifie que depuis que ceux qu'on apelle rêveurs le portent. On les nomme ainſi peut-être, parce qu'ils reſſemblent aux anciens Calviniſtes, qu'un de leurs meilleurs Auteurs François apelle des *Songe-creux* ; à cauſe de cela, dit-il, peu agreables aux Princes, qui n'aiment pas dans leurs Sujets l'eſprit de reflexion, qui empêche qu'on obéïſſe aveuglément. Les Whigues donc ſont peut-être plus ſerieux, plus grands faiſeurs de reflexions, plus ſongeurs, s'il eſt permis de parler ainſi, que les autres hommes.

Peut-être encore ils ſont apellez Rêveurs, parce qu'ils étoient inviolablement attachez au Roi Guillaume ; & que ce Roi dans ſa conduite grande & admirable, & dans toutes ſes manieres, imitoit parfaitement le fameux Guillaume de Naſſau, de qui le Cardinal de Granvelle, lorſque le Duc d'Albe faiſoit tomber en Flandres

dres tant de têtes illustres, disoit que ce Duc n'avoit rien fait, puisqu'il avoit manqué le Taciturne.

Quoi qu'il en soit de toutes ces étimologies, qui ne nous servent de rien, l'Anglois qui a écrit est un zelé Whigue, & un homme qui medite, & qui sait bien reflêchir. Je croi qu'il seroit fâché que les Thoris ou les Anglicans vissent sa Lettre, ils connoîtroient trop clairement ce que les Whigues leur preparent, & ce que les Hollandois ne manqueroient pas d'executer en Angleterre, si la Hollande devenoit superieure à la France, comme elle veut le devenir par le secours même des Anglois. Cette Lettre, que l'*Auteur* a sans doute communiquée à ses amis à la Haie, a été traduite par un de ces François que la Religion a comme vous fait sortir de France. Il m'est défendu de vous aprendre de quelle maniere elle est venuë entre mes mains. Enfin je

vous l'envoie, & je pretens m'aquiter ainsi de ce que je vous ai promis.

Je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

A la Haie ce 1702.

MONSIEUR,

Plus je ſuis éloigné d'Angleterre, plus les objets douloureux, qui m'ont determiné à en ſortir, ſemblent ſe raprocher de moi : Je les vois plus diſtinctement, & ils me font trembler plus que jamais. Auſſi-tôt que cet invincible Roi, (dont les Loix & les Conſeils étoient l'ame, non-ſeulement de l'Angleterre, mais de toute l'Europe, à qui il donnoit le mouvement) nous a été ravi par la mort, j'ai prevû que les Thoris & les Anglicans acableroient les Whigues & les Preſbyteriens, & que la ruine du parti des Whigues entraîneroit celle de l'Etat.

Je me ſuis retiré d'un Païs, où ma voix n'étoit plus écoûtée, mais je n'ai pu me retirer en même tems de l'affection qui m'attache à ce Païs,

les autres, & de jouïr d'une heureuſe Neutralité qui eût remis l'abondance dans ſes Provinces, & enrichi ſes Sujets; & qui l'eût renduë, comme elle étoit autrefois, l'Arbitre de la Paix entre toutes les Nations, & la maîtreſſe du commerce de tout l'Univers.

On nous a perſuadé que la France épuiſée par la derniere Guerre, ne pourroit ſoûtenir celle-ci, & tomberoit ſous nos premiers coups: mais ſi Dieu dans ſa colere ne nous eût pas aveuglez, une comparaiſon aiſée à faire nous eût apris que c'eſt l'Angleterre & non pas la France qui eſt épuiſée. Si on veut regarder l'étenduë des Roiaumes, la grandeur, la fertilité des Provinces, le nombre des Villes, la multitude des Habitans, il n'y a point de comparaiſon à faire entre l'Angleterre & la France: Tout le monde ſait de combien celle-ci l'emporte ſur l'autre. Mais on nous aſſure que l'Angleterre dans ſes limites étroites enferme des treſors infinis, & eſt incomparablement plus riche que la France.

Craignons sur un point si important l'illusion que nos desirs font ordinairement à nôtre esprit ; & pour trouver la verité, examinons avec attention la richesse de l'un & de l'autre Etat : J'espere vous en donner une connoissance claire & incontestable.

Le Roi Guillaume, comme vous savez, fit faire en 1696. une reforme generale des monnoies du Roiaume : Ce fut une des plus heureuses actions de sa vie. Par la diligence avec laquelle cette reforme s'executa, il sauva l'Angleterre qui étoit prête à perir : La reforme fut achevée en six semaines.

On en avoit fait une en France peu de tems auparavant. Celle-ci dura six mois. Pensez-vous que cette longueur de tems vienne du peu d'activité & d'aplication des Ministres de France, ou du peu de diligence de leurs Ouvriers ? Non sans doute : Elle vient de la plus grande quantité d'or & d'argent qui est en France.

En effet vous ſavez que nous n'avons que ſix Villes en Angleterre, où l'on travaille aux monnoies, Londres, Briſtol, Cheſter, Exceſter, Vvarwih & York. Chacune de ces Fabriques de monnoie n'a point eu plus de huit Balanciers travaillans continuellement.

Il y a en France vingt Villes où l'on frape la Monnoie. Supoſez que chacune n'a eu que cinq Balanciers, au lieu que je viens d'en donner huit à chacune des nôtres; Faites gagner l'Angleterre par la diligence de ſes Ouvriers : faites perdre la France par la negligence des ſiens donnez à l'Angleterre tous les avantages qúe vous voudrez; malgré tout cela, quand vous comparerez ſerieuſement l'ouvrage de cent Balanciers pendant ſix mois, avec l'ouvrage de quarante huit pendant ſix ſemaines, il eſt impoſſible que vous ne conceviez une furieuſe & énorme quantité d'argent en France au deſſus de ce que l'Angleterre en a.

Sans faire tout ce long raiſonnement, je n'avois peut-être qu'à vous

renvoier aux Regiſtres des Monnoies des deux Nations, mais j'ai voulu fortifier l'autorité de ces livres par un argument ſenſible & de pure mechanique, afin de vous mettre mieux ſous les yeux une verité importante, & de vous donner dequoi en convaincre les incredules.

Les livres de nos monnoies font monter tout nôtre argent reformé à quatorze millions ſterlins, c'eſt à dire, à cent quatre-vingt deux millions de livres françoiſes ; & nous ſavons par la relation de nos Negotians, que ceux des monnoies de France portoient leur total à quatre cens quatre-vingt millions.

Je n'ajoûte point qu'à Gennes, à Geneve, ici même, on reformoit des monnoies de France, de même qu'en France, ce qui n'eſt pas arrivé aux nôtres dans le tems de nôtre reforme, parce qu'on ne ſort pas d'Angleterre, & qu'on n'y entre pas auſſi facilement qu'on entre en France, & qu'on en ſort.

Je n'ajoûte point encore, qu'en France beaucoup de monnoies n'a-

voient pas été converties, pour parler comme les François ; ce qui a paru par la grande quantité d'anciennes especes qui se sont encore montrées dans ces derniers tems : au lieu que toutes les nôtres avoient été reformées, parce qu'elles étoient si affoiblies, si defigurées & si rognées, qu'elles ne pouvoient plus avoir de cours ni d'usage : Je n'ai pas besoin de tant de preuves, & j'en ai assez dit pour faire voir une disproportion entre les François & nous, encore plus grande par l'argent comptant, que par l'étenduë des dominations.

Mais tout cet argent n'est plus en France, disent nos grands politiques, il en est beaucoup sorti, soit par l'adresse des François mêmes avides de gain, soit par les subsides que la France a paiez, & par les autres dépenses qu'elle a faites dans les Païs étrangers. Sont-ce des Anglois qui parlent ? Est-ce à des Anglois qu'ils tiennent de pareils discours ? Avons-nous donc oublié combien nôtre grand Roi deffunt a fait passer de nôtre argent en Flandre ?

Combien il en a porté en Hollande pendant les voiages qu'il y a faits ? Combien il en a envoié & mis en dépost, comme dans une forteresse & un lieu sacré ? Combien il en a donné à l'Empereur ? Combien il en a semé dans toutes les parties du monde ? Ignorons-nous combien nous-mêmes depuis sa mort nous en avons repandu en Italie & dans les autres Païs, où cette guerre nous a obligé de porter nos armes ? L'argent d'Angleterre coule par mille ouvertures, sort par mille portes, & ne rentre par aucune.

Mais, ajoûte-t-on encore, les Peuples de France sont si accablez de taxes & d'impôts, si ruinez & si malheureux, qu'il est impossible, quoi qu'il y ait de l'argent en France, qu'ils puissent en fournir encore longtems à leur Roi. Hé grand Dieu ! nos peuples ne sont-ils pas plus tourmentez, plus oprimez qu'aucuns autres peuples de la terre ?

Qu'avons-nous chez nous de libre ? Sur quoi ne s'étendent pas nos

taxes? Nous paions l'air que nous respirons, & la terre qui nous reçoit après nôtre mort; l'eau de nos rivieres nous est venduë; nous achetons les raions du Soleil qui entrent dans nos maisons. Rapellez dans vôtre memoire tous les impôts & toutes les taxes d'Angleterre, & vous conviendrez que je ne fait point d'exageration.

On paie en Angletterre une Capitation, c'est à dire, une taxe par tête de cinq schelins, dont les plus petits valets, les mendians, les enfans mêmes à la mammelle ne sont pas exempts.

On paie un schelin par fenêtre sur les ruës; ce qui monte à des sommes considerables pour de certaines maisons.

On paie pour le nettoiement des ruës, pour l'entretien des lanternes, pour les pauvres, beaucoup plus qu'en France.

On paie pour les Batêmes, pour les Mariages, pour les Enterremens.

Le papier qui s'emploie dans nos procez, qui comme vous savez sont

abondans en Ecritures, à cauſe de la multitude de nos loix, nous coûte dix ſols la feüille.

Tous les grains qui entrent dans le Roiaume, le ſel, le charbon, ſont chargez d'impôts exceſſifs.

On paie pour les vins de Portugal, d'Eſpagne, de Gennes, trente ſix livres ſterlins par pipe.

On paie aux entrées pour toutes ſortes de marchandiſes vingt cinq ou trente pour cent ſur l'eſtimation, c'eſt à dire, à la volonté de ceux qui reçoivent.

On paie outre cela pour ces mêmes marchandiſes, tant qu'elles ſont dans les magazins chez les Marchands, deux & demi pour cent tous les ans ſur l'eſtimation de même qu'aux entrées.

On paie pour tous les biens fonciers, terres, bois, mines, rivieres, & generalement pour tout ce qui s'apelle heritages, vingt pour cent du revenu par an de quelque qualité que puiſſent être les Poſſeſſeurs. Tous les Officiers du Roiaume, ſoit de juſtice, ſoit d'épée; les Eccleſiaſti-

ques mêmes & les Prelats ; tous ceux qui exercent des emplois, ſoit pour le Roi, ſoit pour l'Etat, ſoit pour les particuliers ; les Commis, les Facteurs, les Courtiers ; enfin les plus hautes dignitez auſſi-bien que les plus petites charges, rendent tous les ans cinq pour cent de leurs gages, de leurs penſions, de leurs apointemens.

Tous les Arts liberaux, toutes les profeſſions les plus honorables, toutes les ſiences ſont ſujettes à cette odieuſe taxe : les Medecins, les Chirurgiens, les Avocats, les Procureurs, les Prédicateurs mêmes, paient tous les ans vingt pour cent du gain & du fruit de leur travail & de leur eſprit.

Aſſemblez preſentement tous les differens titres, ſous leſquels il faut que le même homme ſoit tourmenté, & aporte de l'argent. Repreſentez-vous que tous ces monſtres de taxes unis ne fourniſſent cependant pas en vingt ans la dépenſe d'une campagne. Concevez l'extremité, où nous ſerons, lorſqu'il faudra chercher de

quoi faire la seconde. Imaginez quel long tems de souffrances nous avons à passer, avant que l'Etat soit aquité : & dites-moi si la maltôte de France a jamais rien enfanté de pareil, pour persecuter les hommes ; dites-moi si on peut penser que les François soient aussi accablez que nous ?

Quelles calamitez de la plus cruelle guerre intestine, sont comparables à tant de miseres ? Malheureux peuple, toûjours ébloüi d'une vaine image de liberté dont tu es amoureux, feras-tu toûjours l'esclave & le joüet des cupiditez des Grands ? D'autant plus malheureux que ceux qui mettent sur toi des fardeaux si pesans ne t'aident point à les porter : car vous savez aussi-bien que moi, que ceux qui au Parlement donnent leur vote, leur suffrage pour établir une taxe, envoient à l'Eschiquier ce qu'ils en doivent, aussi-tôt qu'elle est établie, mais l'Echiquier le leur renvoie bien-tôt après, & il ne se fait aucune taxe, dont les creatures de la Cour ne tirent quelque profit.

Nous ſommes en cela bien differens des François. Ils ſavent que tout ce qu'ils paient ſe donne à leur Roi, & s'emploie aux neceſſitez de l'Etat. Nul Miniſtre nul Favori n'en eſt enrichi. Auſſi tant qu'il y aura des François dans le monde, on n'abattra jamais la puiſſance de ce Monarque. Mais laiſſons-là Loüis XIV. dont il ne nous convient pas d'exalter la puiſſance.

La derniere reſſource, ou plûtôt la derniere illuſion des Déclamateurs, dont le ſouffle empoiſonné a allumé la guerre, c'eſt de croire, c'eſt de dire, que ſi l'Angleterre a moins d'argent comptant, & eſt plus acablée de taxes que la France, elle a une ſorte de treſor, une ſorte de richeſſe dans les fonds publics, dont le mouvement & la circulation ſont pour elle des ſources intariſſables.

C'eſt au contraire cette chimerique richeſſe, qui cauſera tôt ou tard la ruine effective de l'Angleterre. Connoiſſez-vous auſſi bien que moi ces fonds publics, ou du moins avez-vous fait ſur leur ſujet les reflexions

que j'ai faites? Les fonds publics ne ſont autre choſe que les Billets de l'Echiquier, & les actions ſur les differentes Compagnies, qui ſont la Compagnie ancienne des Indes Orientales, la nouvelle, la Compagnie de Guinée, la Compagnie du Million: Ces fonds ne ſubſiſtent, & n'ont de valeur que dans l'opinion des hommes ſujette à mille variations.

C'eſt un argent qu'on ſupoſe dans les caiſſes de ces differentes Compagnies; mais bien loin que cet argent y ſoit, ou réellement, ou en effets provenans de leur commerce, ces Compagnies ſont endettées infiniment au delà de leurs capitaux & de leurs profits. Cependant leurs actions, leurs bandes, les billets de l'Echiquier ſe negocient, s'achetent, ſe vendent perpetuellement: Les particuliers y profitent, & s'empreſſent d'y jetter leur bien; mais ignorons-nous par quels reſſors ſecrets, par quels maneges cachez on fait monter les actions, & par quels contre-tems legers elles peuvent tomber auſſi en un inſtant.

Les gens de la Treforerie répandent des bruits d'avantages, de fuccez, de profperitez de l'Etat, de victoires remportées fur les Ennemis: Vrais ou faux, ces bruits ont leur effet; le prix des actions augmente; quelquefois ils font paroître fur les Places des acheteurs empreffez qui cherchent des actions; & fans favoir pourquoi tout le monde y court, on les encherit, on fe les enleve les uns aux autres: mais le moindre vent contraire les diffipe & les rend comme des feüilles dont il fe jouë. Qu'il fe faffe encore quelque chofe de femblable à ce qui s'eft fait contre nous à Surate: qu'il arrive quelque malheur, comme il arriva dans la guerre paffée à nôtre Flotte de Smyrne: faifons encore quelque expedition auffi belle que celle que nous venons de faire à Cadix: Nos trefors s'évanoüiront comme un fonge qui fuit avec le fommeil; nos actions tomberont dans le neant: Nous nous ferons couchez riches & puiffans, nous nous leverons pauvres & miferables; nous reffemblerons à ces hommes de richef

ſes, qui à leur reveil ne trouvent rien dans leurs mains.

Quelle legereté dans nos biens! quelle ſolidité eſt au contraire dans ceux de France! Eſt-ce à nous à nous croire riches, quand nous ſommes ainſi expoſez à devenir pauvres à chaque moment? Et n'ai-je pas raiſon de ſoûtenir que l'Angleterre s'eſt engagée trop inconſiderément dans une guerre trop perilleuſe pour elle?

Depuis qu'elle s'y eſt engagée, ſa conduite a été encore plus déplorable que ſon engagement. Il ſemble que l'eſprit de ſageſſe & de circonſpection ſe ſoit retiré de nous avec le Roi Guillaume. Depuis que ce grand Prince n'eſt plus, toutes les démarches que nous avons faites, ont été autant de faux pas. Nous avons dépenſé des ſommes immenſes pour mettre ſur la mer une Flotte formidable, dont les preparatifs ont fait attendre quelque grand évenement, mais nous avons perdu tant de tems, nous avons été ſi lents à lever nôtre équipage, que le tems d'agir s'eſt conſu-

mé à ſe preparer : que les ennemis ont eu celui de ſe précautionner, & qu'à peine ſommes-nous ſortis, que nous avons été obligez de r'entrer.

Au lieu de faire nous-mêmes des projets dignes de nous, nous avons mieux aimé ſuivre les viſions de M. d'Armſtat, qui à l'exemple des anciens Paladins de nos Romans, ne nous amene que ſa perſonne pour conquerir des Roiaumes, perſuadé ſans doute qu'aujourd'hui, de même que dans les tems fabuleux, le nom d'un preux Chevalier doit faire tomber les Citadelles, & fuir les Armées. Tandis que nous allons l'eſcorter dans ſes avantureux voiages, & qu'avec tant de vaiſſeaux, qui couvrent toute la mer, nous ne gagnons que la haine des Eſpagnols, & ne faiſons autre choſe que répandre les portraits de l'Archiduc, les magnifiques Edits, & les éloquentes Harangues de M. d'Armſtat : nos ennemis plus ſenſez ramenent leur Flotte richement chargée, mettent en ſureté les treſors des Indes, & reparent par

cet important ſecours les brêches que la Guerre a faites à leurs Finances.

C'étoit contre cette Flotte que ſe devoit diriger nôtre Navigation : Cette Flotte enlevée aſſuroit le ſuccez de la Guerre, écraſoit d'un ſeul coup la France & l'Eſpagne, & mettoit les Alliez en état d'impoſer des loix à l'une & à l'autre Couronne. Mais ce grand Exploit manqué n'eſt pas le ſeul malheur de nôtre Gouvernement : Je vais vous decouvrir d'autres maux bien plus dangereux, qui commencent déja à ſe faire apercevoir, & qui éclateront bien-tôt par la ruine de l'Angleterre & de la Hollande.

Vous ſavez que le ſalut de la cauſe commune dépend d'une union intime & parfaite, entre les deux Nations. Cependant la défiance ſe découvre, la crainte & les ſoupçons naiſſent, l'aigreur s'éleve, & augmente chaque jour. On ſait, on voit ici ce que vous ignorez, ce qu'on ne vous montre point en Angleterre.

On a tenu fort secrette en Angleterre la derniere Instruction donnée au Sieur George Rook, datée du 21. Juillet. On l'a vûë avec étonnement & avec douleur en Hollande : On a remarqué l'inquietude, la défiance, la jalousie dont les ordres que contient cette Instruction, sont pleins contre les Etats Generaux, & contre ceux qui commandent leurs Flottes.

On ordonne au Sieur George d'avoir toutes sortes de complaisances, toutes sortes d'égards pour Monsieur d'Armstat, „ à qui on les doit pour „ plusieurs raisons, & en particulier „ pour raison de son zele pour la cau- „ se commune. Il est vrai qu'on lui en- „ joint auparavant d'avoir soin de ne „ point donner trop facilement dans „ les sentimens qui lui viendront de „ la part du Prince d'Amstat : Mais il est aisé de voir que cette precaution bien sage, si elle avoit été serieuse, n'a été prise que comme une couleur pour adoucir les défiances trop marquées contre les Hollan-

dois. L'évenement a montré qu'on s'abandonnoit ſans reſerve aux imaginations de Monſieur d'Armſtat. Monſieur d'Armſtat étoit nôtre Prophete : c'étoit un nouveau Joſué qui devoit commander au Soleil de s'arrêter : c'étoit un autre Moiſe qui nous conduiſoit, & qui n'a fait auſſi que nous montrer la terre promiſe.

On parle avec bien plus de preciſion, & plus nettement ſur ce qui regarde le Sieur Allemonde, commandant la Flotte Hollandoiſe. On preſcrit à la verité au Sieur George Rook *de faire tout ce qu'il pourra pour entretenir la bonne harmonie, & l'union neceſſaire dans la Flotte combinée.* Mais en même tems on lui ordonne qu'au cas qu'il découvrît que le Sieur Allemonde eût des vûës differentes *du ſens litteral* de ce qui eſt porté dans l'Inſtruction du 9. Juillet, & par celle-ci, qui eſt ajoûtée *en forme d'Apendix*, il ceſſe auſſitôt d'agir de concert avec les Hollandois; & ſe ſepare abſolument d'eux.

On ajoûte encore, que s'il découvre que les ennemis faſſent quelque mouvement du côté de Rochefort ou de Breſt, pour tenter quelque entrepriſe ſur l'Irlande, en ce cas *il devra ſe ſeparer des Hollandois, & rentrer dans le Canal.* On ne s'inquiete point de ce que deviendront les Vaiſſeaux Hollandois après la ſeparation, ſi elle arrive : on ordonne ſeulement au Sieur George de declarer en ce cas, *que l'empêchement de l'expedition* des Ennemis *importe* à *S. M. pour la ſureté de ſes Sujets, plus que pour cette fois ci, la réüſſite de l'expedition contre l'Eſpagne.* On n'a pas même la bonté d'avertir les Hollandois de cet ordre que le Sieur George tient fort ſecret. Si le cas de l'executer ſe preſente, les Hollandois alors l'aprendront, & ils feront tout ce qu'il leur plaira. Pour nous ſans nous embaraſſer d'eux, nous ne ſongerons qu'à nous, nous les abandonnerons, nous reviendrons dans nos Ports. Que nous donnons-là un grand exemple de fidelité & d'attachement pour nos Alliez ! Que

nous rendons nôtre Alliance bien digne d'être recherchée à l'avenir !

On pousse l'injustice plus loin, & au cas ,, que la Flotte attenduë en Es-
,, pagne fut interceptée ou saisie, outre
,, les soins que devra prendre le Sieur
,, George pour en assurer le tresor
,, pour sa Majesté Britannique, com-
,, me il est là-dessus tres-amplement
,, instruit dans le dernier Article de
,, son Instruction du 9. Juillet, il
,, devra s'emparer de tous les papiers
,, qui se trouveront au bord des Vais-
,, seaux : mais sur tout sans en com-
,, muniquer la moindre piece, ni au
,, sieur Allemonde, ni à qui que ce
,, soit des Officiers Hollandois. Enfin pour n'oublier aucune precaution contre les Hollandois : ,, Doit sieur
,, George être bien averti, que l'in-
,, tention de la Reine est que pour
,, faire attaquer ladite Flotte atenduë
,, *de Vera Cruce*, il ne se servira que
,, des Vaisseaux de Sa Majesté, & des
,, Commandeurs de même si possible
,, peut être.

Sont-ce là les moiens d'entretenir, de cultiver cette bonne harmonie si necess

neceſſaire entre les Hollandois & nous ? Que penſeront-ils d'un procedé ſi étrange ? Que penſeront-ils de nôtre abandon pour Monſieur d'Armſtat, de nôtre reſerve & de nôtre défiance pour eux ?

Ils penſeront que des Ennemis, reconciliez par le beſoin & par la neceſſité des tems, ne pardonnent jamais bien ſincerement à ceux qui les ont offenſez ; ils ſe ſouviendront que les Anglicans qui ſont aujourd'hui les Maîtres en Angleterre, avoient ſous le Regne paſſé été chaſſez du Gouvernement, & dépoüillez de tous les Emplois, de tous les Poſtes importans par les Holladois, par les Preſbiteriens & par les Refugiez de France. Ils s'en ſouviendront, & ils ne croiront jamais que les Anglicans l'aient oublié. Ils concevront que la vangeance de ceux-ci ne pouvant plus tomber ſur les Particuliers, tombera ſur la Republique même, & ils ſe retireront de nous, pour ſonger à la ſureté de leur Etat, en nous abandonnant à nôtre ſens reprouvé,

Tels sont les sentimens que je trouve ici dans les esprits les plus sensez; telles sont les sinistres dispositions des cœurs.

Après tout a-t on dû penser, ni que les Hollandois se fiassent jamais aux Anglicans, ni que les Anglicans aimassent jamais les Hollandois; les uns & les autres si differens entre-eux, & de mœurs, & de religion; les uns & les autres si aigris par les nouveaux soupçons & les anciens outrages?

Quel remede trouvera-t-on dans une situation si triste? Je n'en sai qu'un, mais qui sera inutile, s'il n'est aporté promptement. Il faut que les Whigues & les Presbiteriens se rendent encore une fois les Superieurs; il faut qu'ils fassent venir le Prince de Hanover en Angleterre, & qu'ils se hâtent de lui en assurer la Couronne. Voila l'unique moien de nous unir étroitement avec les Hollandois, c'est là leur point de vûë, c'est l'unique objet de tous leurs desirs, c'est où tendent tous leurs desseins.

Ils emploiront pour le ſuccez de celui - ci , tout ce qu'ils ont de forces , d'adreſſe & de reſſources : L'Empereur attaché à eux pour le beſoin qu'il a de leur ſecours , excité d'ailleurs par la conſideration de la Reine des Romains parente du Prince de Hanover , ſe donnera tout entier à le faire réüſſir : Mais il faut ſaiſir rapidement la conjoncture. Si on laiſſe l'Empereur s'agrandir & ſe fortifier , ſi par ſes proſperitez les Hollandois lui deviennent moins neceſſaires ; enfin ſi le beſoin paſſe, il ne faudra rien attendre de lui, & les Hollandois tout ſeuls ſeront trop foibles pour une ſi grande entrepriſe.

Je vous avouë que je fremis,quand je penſe que tous tant que nous ſommes de Peuples , d'Etats , de Puiſſances qui profeſſons les Religions Reformées , nous ſommes tous armez , nous combattons tous pour le plus cruel ennemi des Religions Reformées : Nous travaillons à élever un Prince , qui a toûjours travaillé à abatre nos Temples.

parer, quand il peut, de son attachement à sa Religion ?

Aussi-tôt que l'Empereur n'aura plus besoin de nos bras & de nos armes, aussi-tôt il se souviendra qu'il est Autrichien ; aussi-tôt il se croira dégagé de toutes les paroles données à des Heretiques ; aussi tôt il s'armera contre nous-mêmes, & emploira le pouvoir que nous voulons lui donner dans l'Europe à étouffer & à écrazer toutes nos Religions.

Il faut donc profiter de ses dispositions presentes ; il faut se servir de lui, tandis que son interêt le lie à nous ; il faut mettre le Prince de Hanover sur le Trône : ainsi nous abatrons l'orgueil & la domination des Anglicans ; ainsi nous deviendrons les Maîtres en Angleterre ; ainsi nous y établirons nôtre Religion depuis si long-tems malheureuse & persecutée ; ainsi tant d'illustres Fugitifs r'entreront dans leur Patrie. Mais songez que les Anglicans sont attentifs sur toutes nos démarches ; songez qu'ils prennent des mesures

toutes opoſées aux nôtres ; prevenez-les, ſi vous ne voulez être prevenu & acablé par eux.

Je ſuis Monſieur, Vôtre, &c.



CINQUIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANÇOIS.

A Paris ce 1701.

MONSIEUR,

Il eſt vrai que l'Anglois, dont je vous ai envoié la Lettre, parle des affaires & des interêts de ſon païs avec beaucoup de connoiſſance & de netteté, mais je ne conviens pas avec vous qu'il ait épuiſé cette matiere.

Il ſemble qu'il n'a voulu traiter que les choſes qui touchent plus vivement ſa Faction Preſbiterienne: il n'expoſe les malheurs communs de l'Etat, qu'autant qu'il croit que

la peinture en rendra le gouvernement des Anglicans plus odieux ; il passe sous silence les fautes qui peuvent être également reprochées aux uns & aux autres ; & il releve avec tout le soin possible celles dont le blâme ne peut tomber que sur ses ennemis.

Il hait la Roiauté, il aime les Hollandois, il ne sent point d'autre malheur pour sa patrie que de la voir broüillée avec eux, il compte pour rien l'indignation, l'horreur, l'execration des peuples d'Espagne que les Anglois viennent d'attirer sur eux ; il n'en prevoit point les suites qui indubitablemement seront funestes à l'Angleterre.

Si nous avions les lettres qu'il aura écrites sur l'affaire de Vigo, nous trouverions qu'il aura peint avec les plus vives couleurs qu'il aura pu, l'embrazement des Vaisseaux de France, & des Galions d'Espagne ; il aura montré la facilité qu'une Flotte aussi formidable qu'étoit celle des Alliez eût trouvée à dissiper les uns, & à se saisir des autres, sans perdre

les richesses dont ils étoient chargez?

Mais il se sera bien gardé de laisser sentir à ses compatriotes, que tant de forces maritimes qui flattent la vanité angloise, & avec lesquelles il semble que les Hollandois vont assurer à l'Angleterre l'Empire de la Mer depuis si long tems inutilement pretendu, ne sont qu'une pompe vaine & dangereuse, qui ruine les Anglois mêmes; que leur victoire de Vigo leur est plus funeste qu'à leurs ennemis; que par l'embrazement de ces Vaisseaux, dont le feu leur a semblé éclairer leur triomphe, ils ont perdu des Marchandises que la bonne foi, ou (s'il est permis de parler ainsi d'un peuple, d'ailleurs si sage & si estimable) la simpliciié espagnolle leur eût conservées; que plus de riches Seigneurs en Angleterre pleureront la perte faite à Vigo, que de Marchands ne la sentiront en France ni en Espagne; que les deux Rois ne perdent que des Navires, dont après tout il n'est pas impossible de reparer la perte; enfin que tous ces feux, que les Anglois allument

ſur les côtes d'Eſpagne, conſumeront l'Angleterre même par la ruine du commerce des laines : de ces laines ſi precieuſes à leur Etat, & depuis tant de ſiecles l'objet de l'attention de tous leurs Rois, & de tous leurs parlemens.

Si j'avois plus de tems à vous donner, & plus de loiſir que je n'en ai aujourd'hui, je vous ferois convenir de toutes ces veritez ; Mais contentez-vous de la promeſſe que je vous fais, de vous entretenir pleinement dans quelque jours ſur cette matiere digne de vôtre curioſité ; & ſouffrez que je me contente dans cette lettre de vous répondre ſur les choſes ſur leſquelles vous m'avez demandé mon ſentiment.

J'ai vû le reſultat des trois Colleges de l'Empire, touchant la declaration de la guerre contre la Couronne de France, & contre le Roi d'Eſpagne, que l'Empereur & les trois Colleges ne qualifient que Duc d'Anjou ; j'ai vû la declaration de guerre de l'Empire, les Mandemens avocatoires & inhibitoires generaux

de l'Empereur, son Mandement avocatoire & inhibitoire special contre Monsieur l'Electeur de Baviere.

Quel amas de faux pretextes, de vaines raisons, de petites plaintes, de couleurs empruntées & grossieres! O que la condition des hommes est deplorable, lors qu'ils prennent pour guides leurs propres passions, ou les passions des autres!

Je ne reconnois plus le Corps Germanique, ce Corps formidable & reveré dans tout l'Univers. Je ne reconnois plus cette Nation sage & belliqueuse, que jamais les Romains n'ont entierement domptée ; qui toûjours farouche, & intraitable, sur les droits de sa liberté, a toûjours secoüé le joug, sous lequel le reste du monde avoit ploié ; qui toûjours a eu les armes à la main contre ces anciens maîtres de la terre, & n'a jamais cessé de les attaquer & de combatre, que lors qu'après la ruine & le démembrement de leur Empire elle en a transporté chez elle l'ombre au moins, & l'image encore respectable.

Lors que j'entendois parler des trois Colleges de l'Empire, de la Diette de l'Empire composée de Prelats, de Souverains, de Princes, de Magiſtrats des Republiques, de Deputez des Villes, & des Peuples libres, enfin de tout ce que l'Allemagne a d'hommes plus illuſtres & plus éclairez, j'avoüe que les noms ſeuls faiſoient dans mon eſprit une impreſſion de grandeur, & de majeſté qui ne me laiſſoit rien penſer de mediiocre ſur une ſi auguſte Aſſemblée.

Je me figurois celle, qu'on vit autrefois à Babilone, lors que (pour me ſervir des termes de l'Hiſtorien Romain) Alexandre, après ſes fameuſes conquêtes, y vint tenir les Etats generaux du monde, *Orbis Comitia.* Je me figurois tantôt l'Areopage d'Athenes, tantôt l'ancien Senat de Rome; je me figurois le Sanctuaire même de la ſageſſe, de la prudence & de l'équité: je croiois cette aſſemblée auſſi exempte de l'erreur, de la ſurpriſe, & des prejugez, qui font tomber le commun des hom-

mes, qu'incapable de confondre les mouvemens de la passion avec les conseils de la raison, ou de preferer l'interêt particulier au bien general; enfin je la croiois libre, & superieure à son Chef même, attachée uniquement & devoüée à la Patrie.

Quelle idée differente elle nous donne d'elle aujourd'hui! Ce n'est plus ce tribunal sacré, dont les decisions étoient des oracles; c'est (pour vous parler une langue que vous entendez beaucoup mieux que moi) c'est le conseil d'Achitophel, sur lequel Dieu à la priere de David a versé l'esprit d'erreur & d'imprudence, afin qu'Absalon se perde. C'est tout l'Empire aveuglé, qui s'arme pour détruire sa propre liberté; c'est l'Allemagne entiere, qui s'impose le joug d'une domination despotique, & qui forge les fers dont elle va être enchaînée. Ce sont les Electeurs qui deviennent esclaves de l'Empereur, plus redoutable & plus puissant, lorsqu'en achevant le projet laissé par Charlequint à la maison

d'Autriche, il aura reduit l'Allemagne en un ſeul Etat Monarchique, qu'il ne le ſeroit, ſi en laiſſant à l'Allemagne ſon ancienne liberté, il recueilloit paiſiblement, & joignoit à ſes autres Roiaumes toute la ſucceſſion d'Eſpagne.

Mais vous trouvez peut-être que je dis trop, & que je ne prouve pas aſſez. Examinons, avec la ſimplicité & la preciſion philoſophique, le reſultat des trois Colleges de l'Empire & la declaration de guerre de l'Empereur; conſiderons les raiſons qu'ils aportent, pour juſtifier la guerre dans laquelle ils s'engagent: & ſi dans l'aſſemblage de toutes ces raiſons, nous ne découvrons aucun interêt legitime, qui ait dû émouvoir ce grand Corps; ne craignons point de dire, que les tenebres ſe ſont répanduës ſur lui; que les Princes & les Electeurs qui en étoient les lumieres, ſe ſont obſcurcis eux-mêmes, & ont éteint leur ſplendeur par une ſervile complaiſance pour la maiſon d'Autriche.

Suivons cette Maiſon dans toutes ſes demarches ; obſervons ſa conduite depuis qu'elle s'eſt emparée de la Couronne Imperiale ; r'apellons toutes les atteintes qu'elle a données aux Libertez Germaniques ; ſouvenons-nous qu'elle ne s'eſt agrandie, & n'eſt parvenuë à cette puiſſance, qu'elle a aujourd'hui, que par les confiſcations des grands Fiefs de l'Empire, & les ſequeſtres ; jugeons de l'avenir par le paſſé : il ne nous ſera pas difficile de demêler le vrai point de vûë, que l'Empereur s'eſt formé. C'eſt l'Empire hereditaire, & l'autorité monarchique ſur toute l'Allemagne.

Il y arrivera, ou par une longue guerre, qui acoûtumera les Princes & les peuples à lui obeïr ; & qui en les ruinant, les mettra hors d'état de lui reſiſter dans la ſuite : ou par le démembrement de la ſucceſſion d'Eſpagne, dont une partie des Etats unis aux ſiens le rendroit ſeul plus puiſſant que tous les Princes d'Allemagne, que ſes adroites negotiations alors ſauroient auſſi aiſément diviſer, qu'elles ont ſeu aujourd'hui les reunir.

Le Resultat des trois Colleges & la Declaration de l'Empereur ne sont proprement qu'un seul & même ouvrage ; le même auteur qui a fait parler les trois Colleges, a fait parler l'Empereur, & a fourni à l'un & aux autres non seulement les mêmes choses, les mêmes raisons, & les mêmes pretextes ; mais le même arangement des choses, & les mêmes termes pour les expliquer.

On étale dans ces deux écrits, avec tout le soin & toute l'exageration possible, les grands torts, les grands outrages que le Roi de France a faits à l'Empire, *les violences, les cruautez, les vexations qu'il a exercées :* C'est avec cette moderation qu'on s'explique.

Il s'est, après la mort de Charles Second Roi d'Espagne, sous pretexte d'un Testament nul, au mepris des renonciations, sermens, concessions & contre la religion des traitez de paix ; il s'est emparé de la succession entiere, & des Roiaumes de ce Prince : il s'en est emparé à main armée, il a fait reconnoître pour Roi son petit

petit Fils le Duc d'Anjou ; & parmi ces Roiaumes il se trouve des Etats, qui ont apartenu en propre à l'Empire, & à la maison d'Autriche.

Je demande aux trois Colleges quel droit a l'Empire sur la succession entiere d'Espagne? Qui les a établis juges de la validité du Testament de Charles Second? Sommes-nous au tems des premiers Cesars, devant qui les Rois venoient plaider pour la possession de leurs Roiaumes, quelquefois même pour la deffense de leurs vies? Je demande encore, qui a fait connoître aux trois Colleges de l'Empire, que le testament de Charles Second étoit nul? Où sont les nullitez qu'ils y ont trouvées? Pourquoi n'en instruisent-ils pas l'Empire & toute l'Europe? Je ne suis ni Electeur ni Prince de l'Empire, mais j'ose soûtenir que le testament de Charles Second est le plus valide, que peut-être jamais Prince ait fait.

La seule raison, le seul moien qu'allegue la maison d'Autriche, pour

combatre le Teſtament du deffunt Roi d'Eſpagne, c'eſt que Philippe I V. Pere de Charles Second a fait un Teſtament, qui regle l'ordre de la ſucceſſion, & qui au prejudice des filles y apelle les mâles de la maiſon d'Autriche d'Allemagne.

Charles, diſent les Autrichiens, a-t-il dû, ou pû renverſer ce que ſon Seigneur, ſon Pere avoit ſi ſagement établi? Charles a reçu ſes droits, ſes titres, ſon pouvoir de Philippe. Philippe ne lui a tranſmis, qu'à condition d'obſerver les diſpoſitions de ſon Teſtament; ainſi Charles n'a ni dû, ni pû faire valablement un autre teſtament contraire.

J'opoſe, à ce raiſonnement ſpecieux, une ſeule interrogation tres ſimple. Philippe IV. a-t-il pû par un teſtament, detruire les conſtitutions, les loix fondamentales de la Monarchie Eſpagnole? Loix ſacrées parmi les peuples, loix toujours ſaintement obſervées, loix en vertu deſquelles la Maiſon d'Autriche eſt montée ſur le Trône d'Eſpagne?

Ces loix, (tout le monde le ſait) apellent les filles à la Couronne ſuivant l'ordre de leur naiſſance, lors qu'il n'y a point de fils.

Si Philippe n'a pu détruire ces loix par un teſtament, de même qu'en France les Rois ne ſauroient abolir la Loi Salique, & que dans tous les pais du monde, la loi de la ſucceſſion établie par les peuples eſt audeſſus de l'autorité des Souverains, le different eſt jugé : c'eſt aſſurément la Maiſon de France, qui comme plus prochaine heritiere, à cauſe des filles, doit ſucceder à la Monarchie d'Eſpagne.

Philippe I V. répond l'Empereur, étoit ſouverain & maître abſolu ; il a pu pour de ſages conſiderations, & pour le bien commun des peuples, changer, renverſer, & abolir ces loix.

Ce principe d'autorité abſoluë & deſpotique, arbitraire & independante de toutes ſortes de loix convient aux maximes & aux vûës de l'Empereur ; il lui eſt important de le faire recevoir par tout, & plus en Allemagne qu'ailleurs.

Mais si Philippe, par un simple testament, a pu détruire les loix anciennes & fondamentales de la Monarchie Espagnolle ; pourquoi Charles, qui étoit aussi Souverain, aussi absolu, aussi Roi que Philippe, n'a-t-il pas pû par un autre testament, detruire celui de Philippe ? S'il l'a pû ; où sont les nullitez de ce Testament, contre lequel tout l'Empire s'éleve, par cè qu'il est nul ?

De quelle consideration doivent être après cela *ces renontiations, sermens, concessions precedentes, religion des traitez de paix*, dont on fait un reproche contre le Roi de France ? Suposé la validité du testament de Charles Second ; (comme il la faut súposer, puisqu'on n'en sauroit prouver la nullité) Ces renontiations détruites si souvent, par de si bonnes raisons dans les manifestes de France, odieuses d'elles mêmes, contraires à toutes les loix divines & humaines ; je dis plus, executées & suivies par le testament de Charles Second qui les établit pour fondement

de ses dispositions ; ces concessions precedentes, ces sermens, ces traitez de paix, tout cela peut-il détruire les droits d'un Testament posterieur, qui a donné, qui a constitué un nouveau titre à un autre Prince, lequel n'a fait ni renonciations, ni concessions, ni sermens, ni traitez de paix ?

Mais le Roi de France s'est emparé à main armée de tous les états d'Espagne, pour y établir son petit Fils. C'est l'Empereur qui le dit, ce sont les trois Colleges de l'Empire qui l'assurent, & qui regardent cette possession prise à main armée, comme une infraction au traité de Risvvick, laquelle doit obliger l'Empire à s'armer contre la France.

Hé quoi ? La face de l'Univers a-t-elle changé ? Les generations des hommes se sont-elles éteintes & renouvellées depuis deux ans ? Que le Roi de France se taise, tous les hommes parleront pour lui. Quelles armées étoient à Milan, à Naples, en Sicile, dans les Païs-bas

Espagnols, en Catalogne, lorsque ces peuples ont proclamé Philippes V.? Quelques François l'ont acompagné jusqu'à Madrid; où ils l'ont laissé aprés l'avoir vû couronner. Voila cette main armée; voila ces forces, qui ont envahi tant de Roiaumes; voila les troupes qui font trembler l'Empire.

L'Empereur se plaint que le Roi de France a fait tout ce qu'il a pu, pour jetter dans le mépris la Nation Allemande. N'auroit-elle point plus de sujet de se plaindre du mépris de l'Empereur? Il se croit maître de lui dérober la connoissance de tout ce qui se passe dans l'Europe? Il parle; tout l'Empire est obligé de le croire; les discours des Ministres de Vienne prevalent & l'emportent sur les faits les plus constans & les plus connus.

Mais enfin *parmi les Etats dont Philippe V. s'est emparé, il y en a qui ont apartenu en propre à l'Empire, & à la maison d'Autriche.* Il y a deux Empires, aussi bien que deux maisons d'Autriche: l'ancien Empire

Romain, & l'Empire en Allemagne. Si l'Empereur veut rechercher, & faire valoir les titres de l'ancien Empire Romain, assurément il y a peu d'Etats dans l'Univers, sur lesquels il n'ait quelque droit; mais s'il se restraint, comme il le doit, à ceux de l'Empire en Allemagne; comment trouvera-t-il que Philippe V. fasse tort à cet Empire? Quel droit a cet Empire, qui a donné un Etat en Fief, d'empêcher l'heritier legitime de le posseder relevant de l'Empire? Faites la même distinction de la Maison d'Autriche d'Allemagne, & de la Maison d'Autriche d'Espagne; & vous trouverez de ce côté là les plaintes de l'Empereur aussi chimeriques.

Mais que doivent penser & nos Suisses, & l'Italie, lorsque l'Empereur reclame si hautement les fiefs, qui ont apartenu à l'Empire, & trouve l'Allemagne si disposée à s'armer pour les lui faire rendre? Que le Pape, que la Republique de Venise, que tous les Princes d'Italie se reconnoissent sujets, &

qu'ils ſe preparent à baiſer les pieds de l'Empereur, comme ils le faiſoient du tems de l'Empire Grec. Vienne demandera bien-tôt, ce que Conſtantinople s'étoit fait donner.

Je vous ai d'abord exposé la raiſon la plus ſpecieuſe, que j'aie trouvée dans le reſultat des trois Colleges ; je vais parcourir les autres.

Les trois Colleges ſe plaignent encore, que le Roi de France a ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, le Duché de Milan, celui de Mantouë, & pluſieurs autres Fiefs de l'Empire, où il „ a fait toutes ſortes de „ violences ; qu'il a fait marcher une „ groſſe armée dans l'Archevêché de „ Cologne & dans l'Evêché de Liege ; „ qu'il a mis garniſon dans les places „ fortes de ces Etats ; qu'il y a fait des „ Forts, des amas de munitions de „ guerre & de bouche, qu'il a fait „ enlever le Baron de Mean Doien du „ Chapitre de Liege ; qu'il a imposé „ des contributions exorbitantes, in„ terrompu le commerce ſur le Rhin, „ fait des invaſions hoſtiles ſur les

Cercles

„ Cercles du bas Rhin, & de Westphalie, où il a exercé des cruautez „ inouies, enfin qu'il a saccagé les „ terres de plusieurs Etats de l'Empire, par des vols, & des pillages „ inhumains.

Quels termes bon Dieu! Conviennent-ils à la majesté de ceux qui s'en servent, & de celui contre qui ils sont emploiez? Pourquoi ces Dieux de la terre s'outragent-ils, se disent-ils des injures comme les petits mortels? Veulent-ils, en se manquant de respect les uns aux autres, nous aprendre à leur en manquer?

Il me semble qu'il seroit aisé aux François de détruire par une exposition nuë & simple, de ce qui s'est passé, tout ce tableau hideux, qui n'a rien de ressemblant. Philippe V. après son avenement à la Couronne d'Espagne, après sa proclamation libre & unanime par tous les peuples de cette Monarchie, a vû l'Empereur, les Princes devouez à l'Empereur, les Anglois, les Hollandois se liguer, s'unir ensemble, se fortifier, s'armer pour l'ataquer; il a prévû la tempête,

& il a voulu ſe mettre en état de la détourner, ou de lui reſiſter. Il a imploré le ſecours du Roi ſon Grand Pere ; les troupes de France ont marché à Milan : ſi elles ſont entrées dans Mantouë, ce n'a été que pour preſerver & l'État & le Souverain des derniers malheurs dont ils étoient menacez. L'Empereur preſſoit le Duc de recevoir les troupes allemandes : Mais on ſait que la Maiſon d'Autriche s'eſt fait un principe & une loi éternelle de ne jamais oublier & de ne jamais pardonner. La memoire du Traité de Cazal eſt gravée profondement dans l'ame de l'Empereur ; la vangeance n'en eſt ſuſpenduë que juſqu'à une ocaſion favorable de l'exercer ; ainſi laiſſer les Allemans entrer dans Mantouë, c'étoit livrer le Duc aux reſſentimens implacables de l'Empereur & aux rigueurs des ſuperbes ſentences du Conſeil Aulique, qui prétend juger même les Electeurs.

Les armes de France ſe ſont encore établies dans la Flandre Eſpagnolle, toute pleine alors de garniſons hollandoiſes, qu'elles ont fait ſortir,

ou pour mieux dire, qu'elles ont relevées pacifiquement, quoi qu'alors le Roi de France fut bien informé des desseins du defunt Roi d'Angleterre & des Hollandois : car enfin les Troupes hollandoises furent renvoiées sans insulte, sans violence, entieres comme elles étoient ; nul tumulte, nulle alarme, nul coup donné, nulle effusion de sang dans un si prompt changement : tout se passe avec une tranquillité & une retenuë qui étonnent. Je ne sai si un peu moins de grandeur d'ame, & de probité n'eût pas été juste, ou du moins excusable par son utilité, contre des ennemis qui connoissent si peu ces vertus, & qui en sont si peu touchez.

En quoi l'Empire est-il blessé ? A-t-il droit de prescrire au Roi d'Espagne de quelles troupes il se servira pour la garde de ses places ? Il est vrai que cet évenement a deconcerté les mesures de l'Empereur, & celles des Hollandois, & des Anglois ; mais depuis quand les interêts particuliers de la maison d'Autriche, de la Hollande, & de l'Angleterre sont-ils les inte-

têts de tout le Corps Germanique ?

L'Archevêque Electeur de Cologne & Evêque de Liege a été ataqué par l'Electeur Palatin, qui a apellé à son secours l'Electeur de Brandebourg, & les Hollandois. L'Electeur de Cologne a apellé au sien le Roi de France, l'Allié de tout l'Empire; car enfin il n'y avoit point encore de guerre entre la France & l'Empire : nulle guerre n'étant ouverte, nulle Constitution ne defend à un Electeur de s'allier, pour sa conservation, avec un Prince, qui n'est point declaré ennemi; & nulle constitution ne declare ennemi un Prince qui vient au secours d'un des Membres de l'Empire.

Sera-t-il permis à l'Electeur Palatin de se fortifier du secours de l'Electeur de Brandebourg, & des Hollandois, & deffendu à celui de Cologne d'implorer le secours du Roi de France & du Roi d'Espagne ? Pourquoi mettra-t-on cette difference entre ces deux Electeurs ? Est-ce parce que l'un s'unit avec des puissances heretiques, & l'autre avec des Princes tres-chrêtiens & tres-catholiques ?

L'Herefie feule trouvera-t-elle grace devant les yeux de l'Empereur, autrefois fon plus cruel ennemi ? L'Electeur de Cologne s'eft juftifié & deffendu lui-même dans fes Manifeftes : Relifez-les, car je craindrois de gâter fes raifons, en les voulant manier.

Maintenant à qui *ces invafions hoftiles, ces pillages inhumains, ces cruautez inouies* (fupofé qu'elles aient été commifes) doivent-elles être reprochées ? ou à celui qui les commet, parce qu'il y eft forcé, ou à celui qui force l'autre par une guerre injufte à les commettre ?

Mais, le croirez-vous ? La pofterité le croira t-elle ? Ces cruautez inouies font inventées, font fupofées: on ajoûte l'horreur de la calomnie à l'injuftice d'une guerre odieufe devant Dieu & devant les hommes. Le Roi de France pourroit en cette ocafion dire comme Moïfe : *Que les Cieux & la Terre m'écoutent.* Les Cieux & la Terre lui rendront juftice quelque jour, & ce trefor de haine que fes ennemis veulent amaffer contre lui, retombera fur eux-mêmes.

Le Baron de Mean a été enlevé. Faut-il que tout l'Empire s'arme à cause de cet enlevement ? Celui du Prince de Furstemberg depuis Cardinal, que l'Empereur fit prendre dans Cologne à la face des Ambassadeurs de tous les Princes de l'Europe ne revolta point l'Empire. Comparez les lieux, les tems, les personnes, & jugez en homme desinteressé. Le Baron de Mean est un simple particulier; il est araché par des biens-faits aux ennemis de la France & de l'Espagne; on sait qu'il travaille à soulever les peuples de Liege contre leur Souverain: Il se trouve dans cette Ville lorsque les troupes de France & d'Espagne y entrent: on s'assure de sa personne. Qu'y a-t-il en cela de criminel? Les Holandois pendant la derniere guerre n'enleverent-ils pas trois Chanoines de Liege? Un des trois ne mourut-il pas dans leurs cachots? L'Empire s'en plaignit-il? Mais le Prince de Furstemberg est revêtu du sacré caractere de Ministre, de Representant d'un Souverain: il est sous la protection du droit des

gens, dans le sein de la bonne foi publique, dans l'azile de la paix qui se traite entre toutes les Puissances. C'est là que l'Empereur le saisit : c'est de là qu'il l'enleve. l'Empire est muët: Il parle, il prend les armes pour le Baron de Mean comme pour une autre Helene.

Les plaintes qu'on fait sur ce qui regarde l'Electeur Palatin paroîtroient mieux fondées, si le traité de Risvvik étoit moins present, & plus oublié qu'il n'est. On reproche au Roi de France d'avoir exigé, par execution militaire, le paiement d'une grosse somme d'argent pour Madame la Duchesse d'Orleans, laquelle somme S. A. E. n'étoit point obligée de paier, & dont une partie doit être restituée en vertu de la sentence surarbitrale renduë à Rome.

Suivant le traité de Risvvik, les contestations entre Madame & l'Electeur Palatin devoient être jugées par les Commissaires des arbitres nommez; & en cas que les arbitres fussent d'avis different, le Pape comme surarbitre devoit decider absolu-

ment. Cependant & en attendant les ſentences, l'Electeur étoit obligé de paier tous les ans à Madame *deux cent mille livres tournois*. L'article ſeparé, qui regle la maniere dont la procedure & le jugement de cette affaire ſe feront, porte en termes formels que l'Electeur Palatin nommera *des receveurs du baillage de Germesheim & autres lieux* qui paieront Madame, ou ſon Procureur à Landau. *Et ceux des receveurs* (ce ſont les termes de l'article) *qui n'y ſatisferont pas pourront y être contrains par les voies ordinaires & même de la part du Roi tres-Chrétien par celle d'un execution militaire, s'il en eſt beſoin.*

Ce que l'Empereur apelle contrevenir au traité de paix conclu à Riſvvick, d'autre l'apelleroient executer à la lettre le Traité de Riſvvik. Je ne ſai à preſent ſi l'Electeur Palatin voudra, dans la premiere Aſſemblée des Plenipotentiaires qui ſe fera, lorſque le monde ſera las de la guerre, qu'on parle de cette ſomme qu'il pretend lui devoir être renduë, en vertu de la ſentence ſurarbitrale. Je doute qu'il

veuille que cette affaire s'examine une seconde fois. Je crois qu'il aimeroit mieux qu'elle fût ensevelie dans un éternel oubli,mais peut-être ne pensera-t-on pas de même des deux côtez.

Je suis honteux moi-même de vous écrire le reste des plaintes de l'Empereur & des trois Colleges representans l'Empire : ce sont les torts tres-considerables faits à la Maison de Montbelliard dans l'état ecclesiastique,aussi bien que dans le politique.

J'ai cherché l'éclaircissement des torts qu'on pourroit avoir faits au Prince de Montbelliard dans l'état politique. J'ai cru qu'il en auroit fait ses plaintes à la Diette de l'Empire : j'ai voulu savoir s'il avoit fait presenter des memoires bien violens : je suposois qu'ils le devoient être, puisque tout l'Empire blessé en sa personne s'armoit pour lui faire obtenir justice. Croiriez-vous qu'au lieu de ces memoires que je me preparois à vous envoier, j'ai trouvé que Monsieur de Montbelliard imploroit la misericorde du Roi de France, le croiant justement irrité contre lui du pretexte qu'il

donnoit à la guerre? Ce Prince dont tout le corps germanique prend la querelle, fait dire au Roi de France qu'il n'a point de querelle: qu'il ne songe uniquement qu'à se conserver la protection de sa Majesté Tres Chrétienne, & à jouir de la Neutralité qu'il lui demande avec instance, comme il l'a demandée à sa Majesté Imperiale, étant Vassal de la Couronne de France aussi bien que de l'Empire. J'avouë que je ne comprens point encore, comment on avance dans des actes aussi autentiques des faits que les Princes interessez démentent si publiquement. Des supositions si hardies sortent-elles de la Majesté Imperiale, qui doit être non seulement ornée de la puissance des armes, mais armée de la justice des Loix? Quelles loix autorisent cet épouvantable mepris de la verité?

Je connois un peu mieux, & je vais vous expliquer les torts qu'on a faits au Prince de Montbelliard dans l'état ecclesiastique. Ils consistent en ce que le Roi de France, conformément aux conditions marquées dans

l'article 4. du Traité de Risvvik, a fait conserver un Temple & des Autels pour l'exercice de la religion romaine dans un païs protestant.

Je vous prens pour juge vous-même, tout separé que vous êtes de nôtre croiance. Que penseront le Pape, Rome, toute l'Eglise, d'un sujet de guerre si religieux dans un Empereur catolique ?

Voulez-vous que je continuë d'examiner le reste de ces sujets de plaintes qui font courir tout l'Empire aux armes ? Ce sont les retardemens que le Roi de France a aportez à livrer, en execution du Traité de Risvvick, la forteresse de Brizac ; c'est la mauvaise foi qu'il a euë en livrant Philisbourg, où il avoit fait demonter quelques canons, dont il n'a pas restitué les affûts.

Brizac avoit un pont qui devoit être démoli avant la restitution de la place. Ce pont étoit si solidement bâti, que la démolition en a été presque impossible. Le Roi de France fit dire à l'Empereur d'y envoier lui même des Ingenieurs & des ouvriers ;

ils n'avancetent pas plus que ceux de France : Enfin la place a été renduë, quoique les piles qui soûtenoient le pont ne soient pas encore parfaitement détruites. Seroit-ce là une matiere de procez entre deux particuliers ? L'Empereur en fait une cause de guerre, dont il ne verra peut-être jamais la fin.

Mais que dira t-on en Suisse des affûts de canon de Philisbourg ? Tout le monde sait que nos peres s'engagerent autrefois dans une guerre terrible pour une charrette de peaux de mouton que Jaques de Savoie Comte de Romont leur avoit prise : le laitage & les troupeaux étoient en ce tems-là encore plus qu'aujourd'hui, toute la richesse de nôtre païs. Les pauvres Suisses qui d'ailleurs offroient toute sorte de satisfactions pour les courses qu'ils avoient faites à cause de cette charrette, étoient excusables. Cependant je ne lis jamais cet endroit de nôtre Histoire sans être étonné, & sans fremir encore des malheurs épouvantables qui furent causez par un si petit interêt. L'Empereur justi-

fie les Suisses : la charrette de peaux valoit bien les affûts de canon. Qu'il est beau de voir toute l'Europe en armes, & inondée de sang chrêtien, pour des affûts de canon qu'on n'a peut-être pas demandez ?

Ces torts que je viens de vous expliquer, faits à la Maison de Montbelliard ; ces executions militaires dans le Palatinat ; ces Etats d'Espagne envahis à main armée, comme vous avez veu ; ces armées envoiées dans l'Archevêché de Cologne & dans l'Evêché de Liege ; ces retardemens de la restitution de Brizac ; ces affûts ôtez de Philisbourg ; toutes ces choses sont representées à l'Empereur par les trois Colleges, comme des moiens & des degrez, par lesquels le Roi de France „ veut parvenir à la „ Monarchie universelle, où il travaille „ depuis si long-tems & avec tant „ d'ardeur de monter & de s'y affermir „ & maintenir, s'il est possible.

Enfin voila quelque chose de serieux & de digne de l'attention des peuples. La Monarchie universelle ! Quel grand nom ! J'avouë qu'il me

fait peur, je suis Suisse, & né libre; j'aime ma Patrie; j'aime ma Liberté; je verserois tout mon sang pour défendre l'une & l'autre. Considerons donc cette Monarchie universelle qui menace tout le monde. Est-ce un monstre prêt à nous engloutir? N'est-ce point un phantôme, un vain simulacre dont on veut nous faire peur?

Je conçois que la Monarchie universelle est une domination souveraine, qui prevaudroit & regneroit seule sur toutes les autres dans l'Europe: toute autre idée que celle-là ne devroit point allarmer l'Empire; c'est donc là la vraie idée de la Monarchie universelle. Si cela est, je vous déclare que je n'en suis point épouvanté: je ne crains, ni pour ma liberté, ni pour ma patrie.

La Monarchie universelle ressemble à la Republique de Platon: C'est une belle chimere qui n'aura jamais d'existence, que dans l'imagination des hommes. Caton disoit que Cesar avoit été le premier, qui sobre & à jeun avoit entrepris de détruire la Republique; & moi je soûtiens que le

deſſein de la Monarchie univerſelle ne ſera jamais formé par un Roi ſage & à jeun.

Quoiqu'il en ſoit, ſi ſur cette viſion il faut craindre quelqu'un, ce n'eſt pas le Roi de France. L'Empereur en peut répondre : il ſait que lorſqu'avec toute ſa Cour il ſe retiroit à Lintz; lorſqu'il abandonnoit Vienne attaquée par les Turcs, & l'Autriche fumante des incendies des Tartares; les peuples épouvantez, qui le voioient paſſer, lui demandoient à lui-même, où étoit le Roi de France ? Il les entendoit, qui adreſſoient leurs gemiſſemens à ce Roi, pour l'implorer comme s'il eût été preſent. Ceux qui eſcortoient cette deplorable retraite m'ont raconté ſur cela des choſes que je n'oſe écrire.

Si le Roi de France eût aſpiré à la Monarchie univerſelle, c'étoit alors qu'il ſe ſeroit declaré : Les peuples l'apelloient, & tout l'Empire tomboit à ſes pieds dans ce premier étourdiſſement, où l'irruption des Turcs l'avoit jetté. L'Empereur a-

t-il oublié cette terrible circonſtance de ſa vie? Les autres hommes ne l'ont pas oubliée. Le Duc de Lorraine deffunt, ce grand homme, ce deffenſeur de l'Empire, dont il me ſemble que la memoire n'eſt point encore auſſi chere & auſſi precieuſe qu'elle devroit l'être à l'Allemagne, s'en ſouvenoit; & rendoit ſouvent juſtice à la moderation du Roi de France. Je vous ai apris ce que je lui ai entendu dire plus d'une fois ſur ce ſujet.

La Monarchie univerſelle eſt un de ces miracles, un de ces évenemens uniques, que l'ordre des tems n'ameine jamais deux fois : ce n'eſt point un ouvrage de la prudence, ni même de la valeur; c'eſt un caprice de la fortune. Alexandre ſe livra ſans réſerve & inconſiderément à elle; elle le conduiſit plus loin qu'il n'eût oſé eſperer : mais inconſtante & diverſe dans tout ce qu'elle fait, elle ne ſe reſſemble ni ne ſe copie jamais : Ce ſont toûjours jeux nouveaux & ſpectacles differens : quiconque aujourd'hui, ſe fiant à elle, voudroit marcher ſur les traces d'Alexandre, trou-

voit

veroit la terre heriſſée de tant de piques & de mouſquets, qu'il n'iroit pas loin ſans être déchiré.

Que l'Emperur ceſſe donc d'inquieter le monde avec cette chimere de Monarchie univerſelle; & que les Allemans ſongent à l'idée d'un *ſeul* Etat Monarchique de toute l'Allemagne : Cette idée eſt plus réelle que l'autre.

L'Empire entier aſſemblé ignore-t-il de quelle maniere un voiſin puiſſant trouve enfin moien d'étouffer, d'éteindre, d'engloutir les petites ſouverainetez qui l'environnent, ou qui ſont enfermées dans ſes propres Etats? Tantôt par la force, tantôt par des mariages, tantôt par des aquiſitions de droits, quelquefois par des querelles qu'on excite & qu'on fomente, ſouvent par des traitez captieux, enfin par mille incidens ou impreveus ou amenez, la puiſſance ſuperieure aneantit tôt ou tard celles qui lui ſont inferieures, ſi elles ne ſont pas éternellement apliquées à ſe garder & à ſe conſerver mutuellement. La France & l'Eſpagne doi-

vent sur cela servir d'exemple. Ces deux Monarchies sont devenuës puissantes par la réunion des differens états souverains qu'elles enfermoient dans leur continent.

Pourquoi la Maison d'Autriche qui sait rendre hereditaires les roiaumes electifs, ainsi que la Boheme & la Hongrie l'ont trop éprouvé; qui a déja réuni à elle tant d'états de l'Empire; qui s'est aquis une augmentation de puissance si considerable par les derniers traitez de paix, par la cession de Brizac & de Fribourg & des autres places qui devoient être renduës à l'Empire, & dont cependant elle est demeurée maitresse; pourquoi cette Maison depuis si long-tems ornée de la Couronne Imperiale, depuis si long-tems acoûtumée à se faire craindre & obeïr par les Allemans, ne feroit-elle pas en Allemagne ce qui a été fait en France & en Espagne par des Rois bien moins puissans que l'Empereur?

La Diete de l'Empire devroit s'ocuper à faire sur cela de serieuses reflexions au lieu de se tourmenter sur

l'union de la France avec l'Eſpagne. Certainement de tous les peuples qui peuvent s'unir avec l'Eſpagne, le peuple de France eſt celui qu'on doit le moins aprehender. Ne connoiſſons-nous plus les François. Je le dirai hardiment, & vous n'en ſerez point offenſé. Les François ſont (pour me ſervir d'un mot de nôtre Corneille Tacite) *acribus initiis, incurioſo fine*. Vifs & impetueux dans les commencemens, froids & inapliquez ſur les fins. En France aujourd'hui tout eſt Eſpagnol; on ne penſe, on ne parle, on n'agit que pour l'Eſpagne: Faites ceſſer la contradiction & les obſtacles, qui piquent, qui irritent les François; les ſoins ſe relâcheront, l'amitié demeurera entre les deux Nations, mais les interêts ne ſeront plus confondus: l'une ne ſe mêlera plus des affaires de l'autre, l'une ne cedera rien à l'autre, & chacune ſe gouvernera à ſa façon.

Je me ſouviens ſur cette inconſtance françoiſe, d'une expreſſion italienne, qui me plaît infiniment. Le Cardinal Bentivoglio, qui en eſt l'au-

teur se plaint d'une chaleur excessive, qui se faisoit sentir en France, & qui, dit-il, avoit transporté le Ciel d'Espagne en France, & Seville à Tours; & il ajoute *Passerà questa furia al fine; che ben sà V. E. quanto le passioni quà, etiandio de gli elementi medesimi, son fuggitive.*

Je voudrois que l'Europe se remît devant les yeux tant de raisons, qui doivent la calmer : je voudrois qu'elle sût, & qu'elle se repetât souvent ce que j'ai entendu un de mes amis dire à un Hollandois. La Hollande, lui disoit-il, ne sait-elle point la fable des vents, du voiageur & du soleil? Vous déchaînez tous les aquilons ; le voiageur s'envelope, se serre, se replie dans son manteau, & le tient plus fortement. Travaillez à la paix, laissez luire le soleil : le voiageur ouvrira de lui-même son manteau, & l'abandonnera bien-tôt. L'aplication est aisée à faire, & tant d'hommes sages devroient voir qu'ils travaillent contre eux mêmes.

Je suis, &c.

SIXIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANÇOIS.

A Paris le Decembre 1702.

MONSIEUR,

Je croi qu'il y a ſur les laines d'Angleterre une fatalité qui ne veut pas que j'aie le plaiſir de vous en entretenir, comme je me le ſuis propoſé, & comme je vous l'ai promis. J'allois le faire aujourd'hui, & j'aurois juré que rien ne pourrroit m'en empêcher, quand on m'a aporté une nouvelle Lettre d'un Anglois ſur les affaires de ſon païs. Je n'ai plus ſongé qu'à la faire traduire par un de

mes amis : Je l'ai trouvée digne de vous être communiquée ; & après tout, quoi qu'elle ne parle point des laines, il vaut toûjours mieux écouter les Anglois sur les affaires d'Angleterre que les Etrangers. C'est donc à moi de me taire : Je parlerai une autrefois des laines, pourvû que quelque nouvel Anglois ne m'en épargne point encore la fatigue. Celui dont je vous envoie la Lettre est fort oposé à l'Auteur de la derniere que vous m'avez écrit que vous avez trouvé assez bonne. Je vous laisse juger qui des deux a plus de raison ou plus d'esprit. Voici la Lettre du dernier telle que le Traducteur me l'a renduë.



*A Cantorbery le
Novembre 1702.*

MONSIEUR,

Que je suis étonné d'aprendre que vous loüez cette malheureuse Lettre d'un Wigue qui est devenuë publique ici, & qui y trouve des aprobateurs aussi bien qu'à Londres ! Vôtre residence à Rome, vos longs voiages, & vos emplois dans les Païs étrangers vous ont ils fait changer d'esprit & de sentimens, quand vous avez passé sous un autre Ciel ?

Pour moi, ataché ici par mon devoir, je suis toûjours le même que vous m'avez vû dans les commencemens de nos revolutions : Je ne suis ni Jacobite, ni Guillaumiste, ni Thoris, ni Wigue, je suis Anglois, je ne tiens à aucune cabale, je suis tout à la patrie, bien different de l'auteur de la lettre que vous admirez. S'il est né en Angleterre il n'a d'Anglois

que la naiſſance, il a l'ame toute hollandoiſe; il eſt d'une religion differente de la nôtre, il eſt plus nôtre ennemi que ne le ſont les Papiſtes.

Il avoüe que la guerre, dans laquelle nous ſommes engagez, toute glorieuſe qu'elle eſt à la Nation par la ſage conduite de nôtre admirable Reine, & par l'heureuſe valeur de l'invincible General qu'elle a mis à la tête de nos armées; étoit trescontraire aux veritables interêts de l'Angleterre: mais il diſſimule, il cache le mieux qu'il peut que ce ſont les Presbiteriens, les Guillaumiſtes, les Wigues, les Hollandois, tous nos ennemis, qui favoriſez par le Roi deffunt, nous ont plongez dans cette guerre pour renverſer nôtre Monarchie & nôtre Religion.

C'eſt un miſtere qu'il faut que je vous develope. J'étois à Londres pendant les derniers tems de la vie de Guillaume III. Vous étiez deja à Rome; & je ne ſuis point ſurpris que vous ne ſachiez pas ce que beaucoup de gens ignorent encore en Angleterre. Aprenez-le aujourd'hui à nôtre honte,

honte, ou pour mieux dire, à la honte de l'homme toûjours foible, toûjours facile à surprendre, lors qu'on lui tend ses propres preventions pour pieges.

Cette guerre que les peuples d'Angleterre se sont imaginé avoir conseillée & demandée d'eux-mêmes leur a été inspirée & sugerée par leurs propres ennemis. C'étoit un grand & habile ouvrier de ressorts & de machines, pour remuer les esprits, que celui qui les a ainsi seduits & aveuglez.

Guillaume de Nassau, digne heritier de cette Maison si fertile en hommes recommandables dans la guerre & dans la politique ; grand & presque impenetrable dans tous ses projets, avoit une ambition encore plus vaste & plus relevée que la plûpart des hommes n'ont crû.

Il étoit, comme vous l'avez sans doute entendu dire souvent, Roi en Hollande & Stathouder en Angleterre. Il ordonnoit, il disposoit de tout souverainement en Hollande; en Angleterre il ne regnoit, il ne com-

mandoit qu'en feignant d'obéïr : Il aimoit la Hollande, il redoutoit l'Angleterre : Il étoit né en Hollande, il y étoit adoré, il la regardoit comme l'ouvrage de ses Ancêtres qui en ont fondé la liberté : il vouloit achever ce superbe ouvrage : il le vouloit porter au comble de la perfection; & son dessein étoit de faire de la Republique de Hollande une autre Republique Romaine, qui donnât un jour la loi à tous les Rois & à tous les peuples de l'Univers.

Il ne pouvoit arriver à ce point de veuë si magnifique, qu'en commençant par ruiner l'Angleterre toûjours jalouse de la Hollande, toûjours oposée à son agrandissement; il ne pouvoit ruiner l'Angleterre qu'en détruisant son commerce, ni détruire ce commerce, qu'en la jettant dans une guerre longue & difficile.

Des sentimens vifs de haine & de vengeance, joints aux interêts de sa seureté particuliere, lui faisoient encore souhaiter qu'une guerre furieuse embrazât l'Angleterre. Depuis la paix de Risvvick les Anglois ne s'étoient

ocupez qu'à relever ces droits, ces privileges, ces barrieres que nos loix nous ont données contre la Roiauté: En mille ocasions ils s'étoient oposez à ses volontez, & ils lui avoient fait sentir, peut-être plus qu'à aucun de ses Predecesseurs, toute la gêne & toute la contrainte, où l'autorité des Parlemens tient la puissance roiale. Il étoit triste pour lui, après s'être vû, comme un autre Agamemnon, chef de tant de Souverains, que la force de son genie maîtrisoit, d'être reduit dans son Roiaume à lutter sans cesse contre l'inquietude de ses sujets, toûjours incertain de sa destinée: il vouloit rompre cet esclavage, & il ne le pouvoit faire que par une guerre violente.

L'affaire de la succession d'Espagne se presenta; il en embrassa l'ocasion avec chaleur; mais il se conduisit avec une profonde dissimulation. Il affecta une entiere indiference sur ce grand évenement; il feignit plus que jamais d'aimer le repos & de n'être sensible qu'à la douceur d'un regne tranquille: Ses discours, ses ac-

tions, tout étoit éloigné de la guerre: tout sembloit ne respirer que la paix : sa santé même foible & languissante aidoit à sa politique.

Cependant aiant ordonné la convocation d'un nouveau Parlement, il repandit dans tout le Roiaume un nombre infini d'emissaires turbulens adroitement ménagez & emploiez par lui, sans qu'ils le sceussent : les Ministres mêmes des Eglises furent gagnez & engagez par de specieux motifs de religion à prêcher la guerre aux peuples.

Les peuples échauffez, dans le tems que la nomination des Membres du Parlement se faisoit, instruisent de leurs intentions ceux qu'ils choisissent : La guerre leur paroît necessaire, pour la conservation de la patrie, des loix, & des libertez ; ils ordonnent à leurs deputez de la demander & de donner au Roi des adresses dans des besoins si pressans.

Rien ne persuade mieux & n'entraîne plus les hommes que l'exemple : c'est un penchant ataché à la

nature : on diroit qu'ils ne ſont faits que pour s'imiter les uns les autres. Une Communauté, une Ville obſerve ce que fait la Ville voiſine : elle en fait autant. Les adreſſes courent, & ſe multiplient, le feu ſe repand, ſe communique, & devient bien-tôt un incendie general.

De cette eſpece de mine, de cette intrigue ſourde & cachée eſt ſorti ce nombre infini de requêtes & d'adreſſes, dont le monde a long-tems retenti, & dont les peuples ſe croioient les auteurs. Guillaume, envelopé dans ſa politique, joüiſſoit du ſuccez de ſes artifices ; il ſe faiſoit demander une rupture qu'il avoit reſoluë ; il feignoit de douter & d'être incertain ; & comme d'un profond ſommeil, s'éveillant aux clameurs de ſes peuples, il ſe rendit à leurs vives ſollicitations : La guerre qu'il avoit preparée leur fut promiſe, & la ruine de la patrie devint pour eux une grace du Souverain.

C'eſt ainſi qu'après la mort d'Auguſte le Senat Romain fut le joüet de la noire diſſimulation de Tibere :

Il s'étoit emparé de l'Empire, & il se faisoit prier de l'accepter : il voioit à ses pieds les premiers de Rome moüiller ses genoux de leurs larmes ; il joüissoit de sa fausse modestie & de leur vile adulation ; & enfin il voulut bien s'avoüer le Maître de ceux dont il étoit déja le Tyran.

La dissimulation de Guillaume III. n'a été ni moins hardie ni moins habilement soûtenuë. Il avoit formé des Alliances, conclu des Traitez, & pris des mesures presque avec toutes les Puissances de l'Europe pour la guerre ; & il eut l'art de paroître entrainé & contraint par ses peuples à la faire : jamais peuples cependant ne furent plus amoureux de la paix qu'ils l'étoient, lors qu'il entreprit de leur faire penser que l'inexecution du Traité de partage de la part du Roi de France étoit une *Temerité insolente* que l'Angleterre devoit punir.

Je me souviens que lors qu'on aprit ce Traité de partage, une voix commune & universelle s'éleva dans toute l'Angleterre, & le detesta com-

me pernicieux à la Nation. Les Anglois disoient alors, que l'interêt de l'Europe entiere étoit, que le Duc d'Anjou obtint toute la Monarchie d'Espagne : C'étoit un jeune Prince qui bien-tôt auroit pris les mœurs espagnolles, bientôt se seroit acommodé aux besoins de son Etat, & seroit devenu aussi étranger à la France que le bien commun des Espagnols & de l'Europe le demande.

Ce jeune Prince est parvenu à cette Monarchie : le Ciel nous a acordé ce que nous souhaitions : nous faisons la guerre pour nous en priver; nous combattons pour obtenir ce que nous avons le plus craint, & eu le plus en horreur. Car après tout quelle fin peut avoir cette guerre ? Se terminera-t-elle par un dépoüillement entier & absolu de Philippes V ? Ferons-nous la conquête de tous ces vastes Etats qui l'ont reconnu Roi ? L'Empereur lui-même n'a pas des esperances si demesurées : il consent au demembrement de la Monarchie Espagnole ; il nous cede deja les Indes Oc-

cidentales, pour les partager entre les Hollandois & nous.

Il faut donc croire que cette guerre, qui ne durera pas jusqu'à ce que tout le sang des peuples qui la font, soit versé, finira comme toutes les autres par un traité de paix. Je supose que nos prosperitez auront été toûjours plus grandes & plus éclatantes ; je supose que nous aurons reduit l'Espagne à changer de Roi : cependant il faudra bien avoir égard aux pretentions & de la France & du Roi que nous aurons détrôné : Quel moien de faire un traité autrement ? Il faudra donc donner à la France quelques lambeaux du debris de l'Espagne : que pourra-t-on lui donner de moins que ce qui lui étoit acordé par le traité de partage, ce chef d'œuvre de la politique de Guillaume III ?

Nous revenons donc au traité de partage, contre lequel nous avons tant declamé, contre lequel nous nous sommes élevez si hautement, contre lequel vous savez jusqu'à quel point de sedition presque nos murmures ont été poussez.

Mais cette guerre inconſiderément entrepriſe, a été deplorablement conduite, dit le Wigue. Il ſemble que depuis la mort de Guillaume III. l'eſprit de ſageſſe & de circonſpection ſe ſoit retiré de nous : ce ſont les termes dont il ſe ſert. C'eſt mal conduire une guerre ſelon lui, que de triompher ſur la mer & ſur la terre, que de brûler les flotes d'Eſpagne & de France, de jetter l'épouvante ſur toutes les côtes d'Eſpagne, & d'enlever à la Flandre une Province entiere deffenduë par les armées de France.

Il faudroit, pour meriter ſon aprobation, que les Hollandois ſeuls fiſſent & executaſſent tous les projets de Campagne & que nos Generaux leur obéïſſent. Il eût falu que le Comte de Malboroug l'honneur de nôtre Nation, le veritable ſoûtien du trône d'Angleterre, eût été gouverné par un Deputé de Hollande, que quelqu'autre Barnevelt ; comme du tems de Maurice de Naſſau, lui eût imposé des loix ; & par de vaines harangues, conſumant le

tems, eût arrêté le cours rapide de ses conquêtes.

Certainement si les Hollandois avoient presidé à tous nos conseils de guerre, le succez de la campagne eussent été differents. Il y a grande aparence que toutes nos entreprises eussent ressemblé à l'affaire de Nimegue. Les Hollandois soit par jalousie contre nous, soit par des veuës d'interêt particulier que nous aprendrons peut-être un jour, soit par trop de prudence & de timidité sur les évenemens de la guerre ; se sont toûjours oposez à tout ce que nos Generaux ont proposé de hardi & de grand ; ils n'ont consenti qu'à peine au siege de Venlo ; peu s'en est falu qu'ils ne l'aient fait lever, aussitôt qu'il a été formé. Milord Malboroug les a forcez de vaincre malgré eux, & a eu moins de peine à mettre les ennemis en fuite, que les Hollandois en action.

Ce sont là les hommes superieurs aux autres, par lesquels le Wigue veut que les Anglois se laissent conduire. Je ne sai si quelqu'un pensera

que leur genie soit plus vif ou plus éclairé que le nôtre, mais quand il le seroit, je doute qu'ils voulussent s'en servir pour nous donner de bons conseils. Leur Religion differente, leurs interêts toûjours oposez aux nôtres, nôtre concurrence éternelle dans le commerce, nos anciens demêlez, les discours qu'ils tiennent même à present, ne doivent pas nous laisser croire que leur amitié pour nous soit bien sincere.

Ne font-ils pas ce qu'ils peuvent pour rejetter sur nous seuls tout ce que la licence du soldat victorieux a commis d'horrible en Espagne ou en Gueldre? Et à quoi tendent ces magnifiques promesses, qu'ils font à leurs negocians, de leur rembourser ce que chacun pourra prouver qu'il aura perdu par l'enlevement ou le brûlement des Gallions à Vigo? A quoi ces discours, que sous le gouvernement de Mrs. de Wit, les Fabius & les Catons de leur Republique, l'entreprise de Vigo n'eût pas même été proposée: si ce n'est à nous rendre odieux dans toute l'Europe & irre-

conciliables avec la France & l'Efpagne, avec qui peut-être deja ils meditent leur acommodement ?

Cependant écoutez les Wigues: la patrie eft ruinée, le Trône d'Angleterre va tomber; fi nous ne fommes fervilement attachez à nos fidelles Alliez ; fi nous ne nous rendons les efclaves des Hollandois ; fi pour plaire à ces fuperbes amis, nous ne proftituons & nôtre religion & nôtre gouvernement aux vifions foles & impies des Wigues & des Prefbiteriens ; enfin fi nous ne nous hâtons d'appeller en Angleterre le Prince d'Hanover, & de lui en affeurer la Couronne : c'eft à ce prix que les Hollandois mettent leur amitié. Déja même un nombre infini d'Anglois, vils adorateurs de la Hollande, fe font rendus à la Cour d'Hanover, où ils briguent la faveur du nouveau Prince.

Quelle monftrueufe idée veut-on nous faire embraffer ? Quoi tandis que nous rejettons le pretendu Prince de Galles, parce que nous le croions fupofé, nous irons chercher, nous

éleverons ſur le Trône le fils d'une femme publiquement deshonorée dans tout l'Univers, & encore aujourd'hui même enfermée pour le crime infame d'adultere ? Ces courages anglois ſi fiers & ſi amoureux de la gloire obéïront-ils à un Roi, dont la naiſſance incertaine eſt ſoüillée d'une tache ſi affreuſe ?

Mais quel ſoin prematuré nous agite ſur l'avenir ? Joüiſſons de la felicité, de la juſtice, de la magnificence du Regne preſent; ſouhaitons qu'il ſoit éternel; eſperons, demandons au Ciel un digne heritier, un Roi du ſang de nôtre incomparable Reine. Elle a deja redonné à l'Angleterre toute ſon ancienne gloire; elle nous a rendu nôtre liberté; elle a relevé nôtre Religion tremblante; elle a conſervé nôtre Liturgie; elle a rafermi nos Autels: ne ſongeons ſous ſon regne heureux qu'à nous gouverner par elle & par nous-mêmes.

Ne ſommes-nous point las de voir l'Angleterre depuis près d'un ſiecle toûjours guidée par des inſpirations étrangeres, & jamais par ſes

vrais interêts? Sous Charles II. C'étoit l'argent de la France qui nous gouvernoit : ſous Guillaume III. c'étoient les conſeils, les beſoins & les veuës des Hollandois, pour leur commerce, pour leur ſeureté, ou pour leur agrandiſſement. Reſpirons ſous la puiſſance d'Anne, & tâchons de n'avoir plus d'autre regle de conduite que le veritable bien de la Patrie.

J'avoüe que la guerre *preſente*, quoiqu'heureuſe jusques ici & belle pour nous, devient pourtant terrible & peſante, & nous reduit à de cruelles extremitez contre nos peuples; j'avoüe qu'il ſeroit beau à l'Angleterre d'impoſer ſilence au tumulte des armes & de donner en maîtreſſe, en arbitre ſouveraine, la paix à toute l'Europe : elle le peut. Mais laiſſons agir nôtre magnanime Reine, & n'entreprenons point de lui donner des lumieres.

Croiez-moi, je ne ſai quelle voix d'enhaut parle aux ames grandes & veritablement roiales, & leur inſpire ce que les Mortels n'oſeroient

leur conseiller. Cette voix parlera & sera écoutée, & le nom d'Anne sera plus celebre & plus adoré en Angleterre que n'est celui d'Elisabet. Je suis, Monsieur vôtre &c.

Quoique vous soiez peut-être deja fatigué par une lecture assez longue; je ne puis me resoudre à me separer de vous, sans ajoûter ici deux ou trois reflexions.

L'Anglois passe trop legerement sur l'affaire des Indes Occidentales, qui me paroît plus digne d'attention. L'Empereur donne ces Indes aux Anglois & aux Hollandois; & ces deux peuples font entre eux un Traité pour les conquerir & les partager. L'Empereur commence à decouvrir & à avouër lui-même, par sa conduite, la fausseté de ses droits & de ses pretentions : un heritier legitime n'abandonne point si facilement son patrimoine à des étrangers: cette liberalité ne convient qu'à celui qui donne ce qui ne lui apartient pas.

Mais le Traité des Anglois & des Hollandois est pour moi un sujet de meditation, dans lequel plus je veux

creuser, plus je me pers, & je me confons. Je ne saurois m'empêcher d'y soupçonner de l'artifice & de la mauvaise foi du côté des Hollandois : j'y trouve trop d'inegalité, pour ne pas croire que c'est la ruine des Anglois qu'on prepare habilement, & un precipice que l'on cache sous des fleurs.

Les Hollandois ne s'obligent pas à envoier autant de troupes & autant de vaisseaux que les Anglois ; cependant ils doivent partager également. Il est vrai que le choix des portions est deferé aux Anglois; mais ce choix est-il si important, quand les portions sont égales ? Ils feront la plus grande partie des fraix de cette conquête : leurs troupes, qui seront plus nombreuses, se saisiront d'une plus grande étenduë de païs, & ocupe-ront un plus grand nombre de places. Les Hollandois sont trop habiles, pour penser que les Anglois plus forts, chargez de plus de dépense, restitueront de bonne foi les places, les païs ocupez par leurs armes, pour en faire un partage égal,

& jouïr seulement du vain honneur de choisir. Ils savent que cette exacte bonne foi n'est plus de nôtre siecle ; ils savent, s'ils ont dessein de rendre à l'Empereur la Gueldre qu'ils viennent d'envahir en son nom : Ses plaintes commencent deja à se répandre contre eux ; & ils ne pensent pas que les Anglois soient plus simples & moins attentifs qu'eux à leurs interêts.

Je croi donc que les Hollandois moins touchez de cette gloire guerriere, qui emporte les Anglois, sont persuadez que l'air des Indes, mortel pour des Etrangers, à qui le païs ne fournit aucun secours, combatra pour la défense du païs, & fera perir ces nouveaux Conquerans, avant peut-être qu'ils aient pû prendre terre, ou du moins avant qu'ils aient saisi quelque place considerable. L'Escadre de Bembou mise hors de combat & presque détruite entierement par cet air empoisonné, les confirme dans leur opinion. Sur ce principe, assurez que ceux qui iront les plus forts aux Indes, sont ceux qui per-

dront, & qui s'affoibliront davantage; ils se sont livrez sans precaution dans le Traité avec les Anglois: afin que l'Angleterre épuisée par tant d'entreprises éclatantes, & infructueuses, perde enfin cet empire sur la mer, & cette superiorité dans le commerce, que depuis si long-tems ils lui envient.

Ma seconde reflexion regarde ces promesses que les Bourguemestres font à leurs Negocians en Hollande. Les plaintes des uns, & la vaine consolation que les autres leur donnent, sont une preuve bien manifeste du peu d'utilité que les Alliez retirent de ces grandes expeditions de leur Flote en Espagne. Après tout les Bourguemestres font les genereux, & s'aquierent à peu de fraix la bienveillance & l'affection de leurs Sujets. Il ne leur en coûte que des promesses dont l'execution est impossible. Car enfin ce ne sera pas assez de prouver que des Marchandises ont été envoiées de Hollande à Cadix, & de Cadix aux Indes, il faudroit faire voir qu'elles y ont été

venduës, & que les retours étoient ſur les Gallions brûlez ou enlevez. Le moien de le faire dans une conjoncture d'incendie, de pillage & de ſacagement ? Rien ne ſauroit garentir les particuliers de Hollande & d'Angleterre de la perte dont ils ſont menacez, que la trop ſcrupuleuſe fidelité des Eſpagnols. Mais les Eſpagnols ne penſeront-ils point que la vertu n'eſt plus vertu, lorſqu'elle eſt portée à un trop grand excez ?

Les autres reflexions que je voulois faire, concernant ces extremitez contre les Peuples, où l'Anglois avouë que la guerre preſente a deja reduit la Reine & le Parlement ; Ce ſont des taxes plus terribles encore que celles dont la Lettre du Wigue nous a inſtruits. Mais je crains de devenir trop long, & de vous ennuier ; le commerce des laines & ces taxes ſeront le ſujet de ma premiere Lettre,

Je ſuis, &c.

[illegible]

MEMOIRES,

ET ACTES,

SERVANT DE PREUVES

AUX

LETTRES PRECEDENTES.

COPIE DE L'EDIT DE L'EMPEREUR.

DOM GEORGE PAR LA GRACE DE DIEU, Landgrave de Hesse, Prince de Irfeldia, Comte de Cassimeliboco, Dietz, Zigen, Zigenhayna, Nidda, Schavvembourg, Izembourg, & Budinga : Chevalier de l'Ordre insigne de la Toison d'Or, Maréchal de Camp general, & Colonel d'un Regiment de Cuirassiers de sa Majesté Imperiale, Gouverneur & Lieutenant General dans tous les Roiaumes & Etats d'Espagne : A tous les Roiaumes, Principautez, Provinces, Etats, Domaines & Segneuries, dépendans, tant du Roiaume de Castille, que de celui d'Aragon & de Navarre en general & en particulier : Salut & dilection.

Nous rendons public & notoire par ce Mandement & Rescript, que l'Empereur mon Maître aiant succedé à cette Monarchie universelle d'Espagne, par le décez du Roi Catholique Charles II. de glorieuse memoire, en vertu des Titres, Raisons & Droits qu'on obmet d'inserer ici, pour

être de notorieté publique ; & que ce nonobstant, & au préjudice d'iceux, & contre la foi publique, confirmée par des sermens, PHILIPPE DE BOURBON, Duc D'ANJOU, s'étant tiranniquement introduit dans ladite Monarchie, & sa Majesté Imperiale voulant recouvrer ce qui lui apartient si justement, & en chasser la tirannie françoise : & que cela n'aiant pu se faire par la voie de la douceur, elle s'est resoluë de se servir de celle des armes, jointes à un droit si incontestable, pour délivrer ces Etats d'une opression si injuste. Or S.M.I. connoissant, comme elle fait, la grande fidelité, l'amour & l'affection inalterable qu'ont generalement les *tres nobles & tres-fidelles Espagnols*, tant pour sa personne tres-auguste, que pour celle de ses Fils bien-aimez, l'un desquels S.M.I. destine sous le nom de Charles III. comme celui qui est la joie de son cœur tres-auguste, à soûtenir la gloire de la Monarchie d'Espagne, & à la consoler comme il fera bien-tôt par sa presence ; afin que sous le tres-agreable gouvernement de la Maison d'Aûtriche, si long-tems éprouvé, elle se retrouve au comble de son premier bonheur.

Et considerant aussi que la pretenduë proclamation dudit Philippe Duc d'Anjou, par laquelle il a semblé que l'Espagne s'étoit separée de sa tres-auguste Maison, n'a été qu'un effet de la force & de la necessité, où l'on a été de prevenir une irruption generale dans ces Roiaumes, la France aiant de

longue

longue main par ses pratiques, mis les frontieres d'Espagne hors de défense, pour pouvoir emporter par la violence, ce qu'elle ne pouvoit pas avoir par un droit legitime: Que les Espagnols étant toûjours demeurez les mêmes par leur constance, cela n'aura servi qu'à redoubler leur affection, & à leur faire recevoir leur Maître legitime avec plus d'empressement. PAR CES RAISONS, & autres tres-pressantes, & sur tout attendu que la Nation Espagnolle, pour être si oprimée & si épuisée par la France, n'est pas en état d'en secoüer le joug tirannique, si elle n'est secouruë par des troupes & des armées auxiliaires; S. M. I. a cru devoir se servir de ses forces & de celles de ses Alliez, tant de mer que de terre, & faire mettre en mer une puissante armée navalle avec un grand nombre de troupes de débarquement, afin que les Espagnols avec un tel secours puissent sans délai mettre fin à une entreprise si avantageuse, & si agreable à tous les gens de bien. Et voulant S. M. I. concourir à toutes choses, autoriser cette entreprise, & lui donner chaleur par son imperiale protection, elle n'use à present de son autorité Souveraine, & de ses droits sur la Couronne d'Espagne, qu'en attendant de la voir affermie, tant par le gouvernement politique, qui l'a renduë en tout tems si illustre, que par les armes dont la puissance si reconnuë, a uni tant de Roiaumes à sa Monarchie; son unique dessein étant de donner toutes les Charges aux

Espagnols (comme il est juste & raisonnable) de délivrer les Peuples, d'honorer la Noblesse, de mettre des armées sur pied, & de disposer enfin toutes choses à l'avantage & à la gloire ancienne de la Nation Espagnolle. Tout cela nous étant bien connu par la confidence que nous en a faite son cœur tres auguste. Que si nous usons ici de nôtre autorité, ce n'est pas faute de confiance. Nous nous promettons au contraire d'une Nàtion si galante, & si fidelle, qu'elle n'attend que nos Mandemens pour se réünir au paternel & sûr apui de son legitime Souverain, & qu'animée par nous & par les secours que nous lui donnerons, on pourra obtenir incessamment les avantages qu'on se propose. Partant au nom de S M.I. mon Maître, comme legitime Successeur & heritier de la Monarchie d'Espagne, par l'autorité & la pleine puissance que nous avons, & en vertu de l'autorité que nous exerçons: Nous ordonnons & commandons par ces Presentes, aux Prelats, Grands, Ducs, Marquis, Comtes, & Riches hommes, ou bons habitans: & aux Prieurs & Commandeurs, Alcaldes des Maisons fortes & de la plaine; aux Gentilshommes titrez & Prevôts: A tous les Conseils, Tribunaux, Alcaldes, Sergens, Regidors, Officiers & bons habitans de toutes les Citez, Villes, Lieux, & Terres de ces Roiaumes & Seigneuries, & à tous les Vicerois, Gouverneurs, Châtelains, Alcaydes, Capitaines, Gardes des Frontieres de deça & de delà la mer; & à

tous Officiers, tant de Paix que de Guerre, par mer & par terre : à tous les Vassaux, Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, & en quelque endroit qu'ils habitent, & se trouvent; qu'en vertu de la fidelité, sujettion, & vassallage dont ils sont tenus envers leur Roi & Seigneur, & dans le terme de deux mois (sauf impossibilité morale, & juste empêchement) ils aient à prêter le serment de fidelité & d'obéïssance, suivant la coûtume & usage de chaque Roiaume, & hommage lige en nos mains, ou de nos Déleguez à cette fin; & faire tous autres actes de vasselage, qu'ils doivent comme Vassaux, & qu'il convient: nôtre intention étant que cette nôtre clause generale, comprenne tous autres actes quelconques acoûtumez; & que dans ce brief Mandement, soit inclus tout ce qui se peut, & se doit inclure en telles ocasions.

En second lieu, Nous ordonnons & mandons, à tous gens de guerre & soldats, desdits Roiaumes, depuis les premiers officiers jusqu'au moindre soldat, servant tant sur mer que sur terre, que d'abord & sans délai, s'ils ne sont pas à portée de pouvoir se joindre incessamment à nos troupes & armées, ils levent les Etendars, en la part où ils seront, & proclament leur legitime Souverain, se saisissant des places fortes, citez & lieux qui leur paroîtront les plus importans pour soûtenir leur entreprise; & en nous en donnant avis, ils seront d'abord secourus, paiez & recompensez, à propor-

tion de leur fidelité ; établissant dés à present Chefs ceux de nos sujets qui se mettront à la tête des autres en cette occasion ; leur donnant, & aux Officiers qu'ils établiront, l'autorité necessaire pour mettre dans les postes & emplois, les personnes qu'ils jugeront à propos pour les remplir, & s'y soûtenir, & pour agir comme bon leur semblera, suivant le besoin : ce que nous tiendrons pour bien & deüëment fait, si c'est pour cette fin ; en attendant qu'ils nous en rendent compte, & que nous puissions y mieux pourvoir. Nous ordonnons en même-tems aux gens de guerre, & soldats, qui se trouveront à portée de se pouvoir joindre facilement à nos troupes & armées, de s'y venir rendre, & ils y seront bien reçûs, paiez & conservez dans les postes qu'ils ocupoient, & recompensez à l'avenir à proportion de leurs services ; voulant que ceci s'entende de tous officiers en pied & reformez ; & de tous les soldats veterans & sans emploi ; ou retirez en quelques endroits desdits Roiaumes que ce puisse être : Lesquels aiant recours à Nous, seront bien reçûs & secourus, nonobstant qu'ils aient servi sous ledit Duc d'Anjou, atendu qu'ils ne l'ont fait que par force & violence. Et d'autant que l'intention de leurs Majestez Imperiale & Catholique, est de lever incessamment des troupes espagnolles, tant cavalerie, qu'infanterie, pour en former de nombreuses armées. Nous faisons savoir que ceux qui seront les pre-

miers à se rendre à nos affectueuses semonces, seront aussi les mieux recompensez ; & qu'ils seront emploiez dans les armées, gouvernemens de places, capitaineries generales, & autres charges, tant sur mer que sur terre, en vertu du pouvoir que nous avons de les gratifier, comme le pourroient faire leurs Majestez Imperiale & Catholique même, comme il est porté par nos Patentes. En outre, Nous ordonnons par ce même article : Mandons & donnons pouvoir & faculté à tous soldats, depuis les Capitaines, Generaux, jusqu'aux moindres ; & à tous Manans & Habitans desdits Roiaumes, seigneuries & dépendances, qui proclameront le nom de sa Majesté Catholique, de prendre les armes de toutes sortes, & de chasser & pouvoir chasser de tous lesdits roiaumes, seigneuries, & dépendances, toutes & chacunes les troupes, armées, partisans & ministres, de quelque état & condition qu'ils soient, tant politiques que militaires, ou autres quels qu'ils soient, qui pretendroient exercer quelque genre de jurisdiction que ce soit, au nom dudit Duc d'Anjou : & qu'ainsi tous ceux qui sont compris dans cet article, & tous autres vassaux qui se seront declarez pour sa Majesté, puissent se saisir des places & forteresses, s'y maintenir au nom de sadite Majesté, jusqu'à ce qu'ils nous en aient rendu compte ; afin que nous puissions recompenser leurs services, & y pourvoir ainsi que de raison : Ils pourront aussi rem-

plir les postes, les charges & les emplois, par *interim*, qu'ils jugeront à propos ; & établir des chefs, jusqu'à ce qu'en étant avertis, Nous puissions leur expedier les provisions necessaires, en quoi nous ferons toûjours attention, à ceux qui auront paru plus zelez pour nôtre service, & qui auront donné des marques plus éclatantes de leur fidelité pour leur Souverain. En outre, Nous ordonnons & mandons à tous les Receveurs des Finances de sa Majesté en quelque part desdits roiaumes, seigneuries, & dépendances, qu'ils se trouvent, de s'adresser à Nous, ou aux Ministres par nous nommez, pour remettre les sommes provenuës de leur recepte, de quelque espece & nature qu'elles soient, & pour recevoir de Nous de nouveaux ordres, & les pouvoirs necessaires pour continuer leur administration, que nous reglerons au soulagement des peuples. Nous ordonnons encore aux peuples susdits de tous lesdits roiaumes, seigneuries & dépendances : Et leur faisons défense de paier aucuns des revenus du Roiaume audit Duc d'Anjou ou à ses Ministres, ou même d'obéïr à ses ordres en quelque ocasion & de quelque maniere que ce soit ; ains qu'ils aient à se retirer par devers nous, ou nos Ministres & Officiers. Ordonnons pareillement à tous les habitans & domiciliez dans lesdits Roiaumes, & à tous autres qui en relevent par droit de fief, ou de quelque autre maniere que ce soit, tant aux gens d'épée, que de robe, Eccle-

siastiques & tous autres ; à ceux qui pretendent & sont en droit d'avoir des rentes, pensions, & gratifications, de grace ou de justice, de s'adresser à nous. Declarons nulles & de nulle force & valeur, toutes expeditions qui seront délivrées en autre forme, excepté toutefois, ce qui aura été fait en execution du second article de cet Edit; à quoi Nous ne pretendons pas déroger, pour l'impossibilité morale où l'on a été de Nous en rendre compte. Au contraire Nous l'autorisons par *interim*, dés à present. Nous entendons aussi qu'en tel cas, d'impossibilité morale & de legitime empêchement, on soit en tout tems reçû à preuve & à justification, nôtre dessein n'étant que de châtier la rebellion & la contumace, dans la derniere severité, pour servir d'exemple à l'avenir.

Veu & consideré tout ce que dessus, Nous mandons & ordonnons, à toutes personnes, en general & en particulier, dans lesdits roiaumes, terres, & seigneuries de la Monarchie d'Espagne, d'observer & suivre ponctuellement tout le contenu ci-dessus; & en ce cas, nous les assurons qu'ils seront maintenus dans leurs libertez, aquisitions, droits, fonctions, privileges, us & coûtumes, charges, emplois & dignitez, & autres prerogatives dont ils joüissent, & ont joüi jusques à present. Et s'ils n'obeïssent & n'executent le present Mandement dans le terme de deux mois, sauf impossibilité morale, ou legitime empêchement,

ils feront traitez comme rebelles à leur Roi & à leur Patrie, & leurs biens confisquez de droit : Et d'autant que le present edit & mandement a été expedié, *Ad modum juris bellici*, & sommairement, Nous declarons que nôtre intention est d'y comprendre generalement tout ce qui y doit être compris, suivant l'usage en pareil cas, sans qu'on puisse se mettre à couvert des peines pour la contravention ; en alleguant le défaut des clauses qui pourroient avoir été omises dans ledit mandement, qui sera toûjours expliqué selon nos intentions, & la verité, & dans la sincerité & bonté qui nous sont ordinaires. Et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, Nous avons fait expedier les Presentes signées de nôtre main, & scellées du Sceau ordinaire de nos armes. Donné à Lisbonne le 2. Aoust 1702.

GEORGE, Landgrave de Hesse.

Par ordre de S. A.

JUAN JAGO DERNYLITZ, *Secretaire.*
avec le Seau.

TRADUCTION DU MEMOIRE presenté par Monsieur le Comte de Trautmansdorff à la Diete de Bade le 9. Septembre 1702.

MESSIEURS,

J'aprens par la Réponse que vous m'avez faite, que vos Seigneurs Superieurs sont resolus: 1. D'observer de bonne foi l'acord hereditaire envers sa Majesté Imperiale, moiennant la reciprocation dûë. 2. De ne point permettre aux troupes qui sont au service de France, de servir contre l'Empire dans la guerre presente, ou de l'endommager, & d'envoier pour cet effet les ordres necessaires aux lieux requis. 3. Qu'à l'égard des transgressions ainsi apellées, une partie des Louables Cantons se raportoit & en demeuroit à la réponse donnée à mon Predecesseur, feu M. le Comte de Lodron, le 2. de Juin *1690.* & que l'autre partie se raportoit particulierement aux declarations données du commencement, ou aprés, audit feu Sieur Comte de Lodron. 4. Que pour le Capitulat les Louables Cantons, non interessez, laissoient aux Louables Cantons Alliez du Milanez, à répondre eux-mêmes

aux reprefentations que je leur ai faites, lefquels n'avoient pas voulu s'y entendre prefentement par des raifons confiderables.

Je remercie dûëment de cette notification, & particulierement Meffieurs les Deputez prefens, des témoignages d'affection de leurs Seigneurs Superieurs. Cependant il eft notoire quant au premier point, que l'acord hereditaire a été conclu & agréé par tous les Louables Cantons, & non pas feulement par quelques-uns feparément, & que par confequent il doit être obfervé felon fon contenu litteral par tous, & non pas feulement par quelques-uns, où fa M. I. n'eft pas obligée non plus de fon côté de la continuer.

Quant au deuxiéme & troifiéme point, à l'égard des tranfgreffions, & des hoftilitez que vos troupes au fervice de France, ont commifes avec beaucoup de dommage dans plufieurs Cercles du S. Empire Romain : Et quant en quatriéme lieu aux Ecrits que j'ai donnez contre le renouvellement dudit Capitulat de Milan, que le Comte Cafati a demandé depuis affez longtems : Vous vous fouviendrez affez de ce qui a été contenu dans mes Lettres du 22. Avril, des 13. & 16. Juin, & des 4. 19. & 22. Juillet, qui ont été imprimées ; & quoique les trois femaines marquées au nom de fa M. I. dans lefquelles l'on avoit attendu une declaration categorique de tout le corps, foient écoulées, il y a long-tems, & qu'elle eût été en droit de paffer outre,

par la défense du commerce, & du transport des grains, sa M. I. a pourtant voulu attendre jusques ici, dans l'esperance que les Louables Cantons comparoîtroient tous ici dans le tems dont on étoit convenu à la derniere Diete ; & qu'ils aporteroient le remede necessaire sur mes plaintes fondées sur la justice ; au contraire, la plûpart des Louables Cantons Catholiques pour mieux confirmer leur esprit aliené, sont restez au logis pendant qu'une bonne partie de leurs troupes a emploié jusqu'ici leurs armes dans le Duché de Cleves, dans l'Archevêché de Cologne, & dans l'Evêché de Liege ; & l'autre dans le Cercle de Bourgogne ; dans l'armée ennemie, contre S. M. I. contre l'Empire Romain, & contre les autres Puissances Alliées ; quoique le loüable Corps Helvetique ne puisse pas ignorer, qu'en vertu du Traité fait le 26. Juin 1548. entre l'Empereur Charles V. de glorieuse memoire d'une, & l'Empire Romain d'autre part, lesdits Païs Bas ont été reçus sous le nom de Cercle de Bourgogne, dans la protection & défense de l'Empire Romain, avec cette addition, que la Serenissime Maison Archiducale auroit, à cause de ces Païs, voix, & seance dans les Dietes de l'Empire : & que non-seulement en cette consideration, mais aussi du droit de succession écheu à S. M. I. il n'est pas permis, selon l'acord hereditaire, aux troupes suisses, d'ataquer hostilement lesdits Païs. De plus la plûpart des Louables Cantons Catholi-

ques ont renouvellé l'Alliance de Milan avec le Duc d'Anjou, ennemi declaré de S.M.I. sans faire aucune reflexion aux offres imperiales, ni à mes representations fondées sur des raisons incontestables; & ce uniquement pour le paiement des trois pensions : & ils n'ont pas fait difficulté de s'allier ingenuëment avec ledit ennemi, de lui promettre des troupes & des levées, dont la Capitulation doit être actuellement arrêtée par quelques Cantons, pour repousser & combattre l'armée de l'Empereur qui est en Italie ; lequel procedé inopiné, ne peut point subsister en aucune façon avec l'acord hereditaire, ainsi que feu M. le *Comte Casati*, pere de celui d'apresent, l'a dit dans ses Memoires : savoir, que l'acord hereditaire étoit la base & le fondement, sur quoi l'alliance de Milan étoit établie ; & que celle-ci étoit un acte conservatif de l'acord hereditaire, ces deux alliances se trouvant aussi proches parentes que le tronc & les branches d'un arbre.

Il est outre cela notoire, que suivant l'Abscheid de Nuremberg de l'année 1542. ledit Duché de Milan est sans contestation un bien propre de l'Empire Romain, & que S.M.I. se trouve obligée de le recouvrer, tant en consideration de son droit de succession, qu'en vertu de sa Capitulation, §.12. c'est pourquoi elle ne se feroit jamais imaginée, que la plûpart desdits Louables Cantons Catholiques ses alliez voulussent seulement pour trois pensions, dont ils

étoient pareillement assurez de sa part, se faire assistans de ses ennemis, dans les conjonctures presentes, que la France a derechef cherché à susciter les Turcs; contracter ainsi, contre ce que l'on doit attendre de si bons Chrétiens, une amitié indirecte avec ces infideles, & s'erige même pour juges de Sa Majesté Imperiale, dans la succession d'Espagne, qui est en dispute, quoiqu'il paroisse que le bras de Dieu vange visiblement la profanation des alliances, traitez, foi, sermens, & ce que nôtre Religion a de plus saint, faite par les ennemis & leurs adherans; & comme par ce changement desdits Cantons, fait sans necessité, & sans que Sa Majesté Imperiale leur en ait donné le moindre sujet, l'acord hereditaire cultivé depuis des siecles, juré envers la Serenissime Maison Archiducale, & observé toûjours saintement de sa part, est negligé & aboli tout d'un coup, avec tous les avantages que l'on en a tirez presque sans reciprocation, il faut que S.M.I. laisse aller ainsi les choses malgré elle; & quoiqu'elle aimât mieux voir perpetuer le commerce qui avoit été rétabli par le moien de Messieurs vos Deputez qui ont été l'année passée à Vienne, que d'en venir aux extremitez contre sa volonté, ce qui ne dépendoit que du Louable Corps Helvetique; veû que l'on n'avoit demandé autre chose à cette fin, que l'observation des anciens traitez, & d'une veritable neutralité, ledit changement inopiné la pousse de re-

noncer aussi audit acord hereditaire envers le Louable Corps Helvetique, ainsi qu'il le fait par la presente, & de se reserver solemnellement au nom de Sa Majesté Imperiale, de Sa Majesté Roiale de Prusse, de S.A.E. Palatine, & de tous les autres Hauts Alliez, le dédommagement tant au sujet des transgressions, que des autres dommages que ces Cantons qui se joignent à l'Ennemi, pourroient causer à present ou à l'avenir : ajoutant, que ledit commerce sera dès à present refusé, & ensuite le transport des grains pareillement : & l'on mandera à tous les bureaux des peages, d'arrêter dans dix jours, comme contrebande, toutes les marchandises suisses, selon l'exemple de la France, & de l'Espagne, où l'on fait la même chose à ceux qui aident S.M.I. Ainsi vous pourrez, s'il vous plait, avertir vos gens, afin qu'ils puissent se regler là-dessus, & se preserver du mal.

Cependant comme S. M. I. sait fort bien que la plûpart & les plus puissans des Louables Cantons n'aprouvent en aucune façon le procedé insoûtenable des autres, & qu'ils le desaprouvent plutôt au dernier point, & qu'ainsi elle songe à faire la difference requise entre Cantons & Cantons, afin que les innocens ne pâtissent pas à cause des autres, elle s'offre de faire conclurre tout presentement, de la maniere que l'on en pourra convenir à l'avantage de part & d'autre, une nouvelle alliance particuliere avec ceux, qui pendant la presente guerre

veulent observer une veritable neutralité ; & je m'estimerois heureux, si de mon côté je pouvois contribuer à prevenir tous les sujets qui pourroient causer à l'avenir quelque trouble, ou la moindre mesintelligence, à établir une veritable bonne intelligence, & voisinance, & à l'affermir pour jamais sans interruption. J'offre à cet effet ma mediation, & ne souhaite rien davantage, que de pouvoir marquer par les effets mon esprit sincere & teutonique.

Enfin je dois vous notifier la victoire signalée, que les armes de Sa Majesté Imperiale ont remportée en Italie sur leurs ennemis, qui ont été obligez d'abandonner le champ de bataille, leurs morts, tentes, vivres, & munitions, & demeure &c.

MEMOIRE PRESENTE' à Mrs. les Etats Generaux par Mr. le Comte de GoeZ Envoié de l'Empereur.

LE soussigné Envoié Extraordinaire de S.M.I. aiant apris que les armes de VV. SS. se sont saisies du fort devant Venlo, & les dispositions de ce siege lui faisant esperer que dans peu de jours elles se rendront maîtresses de cette Ville, ne peut manquer de leur témoigner la joie qu'il en a, pour son particulier, en attendant les ordres de l'Empereur son maître, pour leur marquer

le grand contentement que la nouvelle d'un ſi prompt & heureux ſuccez va donner à S.M.I. Et comme ce n'eſt pas pour cette ſeule priſe que la guerre ſe fait, ledit Envoié prend la liberté de repreſenter à vos Seigneuries, qu'il importe au bien de la cauſe commune & aux ulterieurs progrez de leurs armes, que les peuples qui ſe rendent, ſoit par la force ou de leur mouvement, ſoient perſuadez qu'ils retournent à la tres auguſte Maiſon d'Autriche, pour laquelle ils conſervent infailliblement dans le cœur l'amour & la devotion des plus fidelles ſujets; & pour les en convaincre il n'y a point de moien plus efficace que de renvoier les premiers à leur devoir vers S M.I. puiſque par cet exemple qu'on mettra dés le commencement de cette guerre, les autres conſerveront leurs bonnes inclinations, & attendront avec impatience le tems de leur délivrance. C'eſt un argument que VV. SS. comprennent par leur haute ſageſſe; & il ne me reſte que de les ſuplier tres-humblement d'ordonner inceſſamment à Mr. le Prince de Sarbruck leur General, qu'en prenant Venlo, il oblige les Magiſtrats & la Bourgeoiſie de cette Ville de prêter ſerment à S.M I. qu'il laiſſe la direction de la Police à ceux ou à celui à qui S.M.I. donnera ſa commiſſion dans la ſuite, & mette entre-tems un Gouverneur ou Commandant pour le militaire, & une garniſon ſuffiſante pour la ſeureté de la Ville. A la Haye le 22. Septembre 1702. Signé Pierre Comte de Goëſſen.

RESUL

RESULTAT DES TROIS Colleges de l'Empire, touchant la Declaration de la guerre contre la Couronne de France & M. le Duc d'Anjou.

Dicté à Ratisbonne à l'Assemblée tenuë le 28. Septembre 1702.

LES trois Colleges de l'Empire ont meurement deliberé sur le Decret de la commission de l'Empereur communiqué à la Diete, moiennant la lecture qui en a été faite à l'Assemblée tenuë le 17. du mois de Juillet de la presente année, concernant la guerre que la Couronne de France, avec M. le Duc d'Anjou, ont forcé l'Empereur d'entreprendre, & d'autres differentes invasions hostiles.

Comme il en paroît, aussi bien que par les pieces qui y étoient jointes, (ce qui est d'ailleurs notoire dans l'Empire, & dans tout l'Univers) que le Roi de France, en refusant d'abord, & differant la restitution de la forteresse de Brizac; en ruinant en partie les fortifications de Philisbourg; en y demontant le canon, dont on a emporté les affûts; en refusant de restituer pleinement la Maison Electorale Palatine dans ses païs & terres & dans ce qui lui apartient en

vertu de sa paix ; en exigeant par execution militaire le paiement d'une grosse somme d'argent, qui a été donnée à S. Altesse la Duchesse d'Orleans, laquelle somme Son Altesse Electorale n'étoit point obligée de paier, & dont une bonne partie doit être restituée, en consequence de la sentence surarbitrale rendue à Rome ; en faisant des torts tres considerables à la Maison de Montbeliard dans l'état ecclesiastique aussi bien que dans le politique ; & enfin en beaucoup d'autres manieres, a non seulement contrevenu d'abord au commencement au Traité de paix conclu à Risvvick en Hollande, mais qu'il s'est aussi emparé à main armée après la mort de Charles II. Roi d'Espagne de glorieuse memoire, sous le pretexte d'un Testament qui est nul, & au mépris des renonciations, fermens, & concessions precedentes, & contre la religion des traitez de paix, de la succession entiere & des Roiaumes & païs possedez par ledit Prince, parmi lesquels il se trouve plusieurs Etats qui ont apartenu en propre à l'Empire & à la Maison d'Autriche, avant que d'avoir été possedez, par l'Espagne ; qu'il a obligé les Sujets de ces Roiaumes & païs de reconnoître pour Roi le Duc d'Anjou son petit Fils ; que particulierement il a ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, le Duché de Milan, celui de Mantoüe & plusieurs autres Fiefs de l'Empire, où il a fait exercer toutes sortes de violences ; qu'il a aussi contre les

Conſtitutions de l'Empire & contre les traitez de paix, fait marcher une groſſe armée ſous le faux pretexte que c'étoient des troupes du Cercle de Bourgogne, dans l'Archevêché de Cologne & dans l'Evêché de Liege; a mis garniſon dans les places fortes & tenables deſdits Archevêché & Evêché; y a fait faire des forts & des amas de munition de guerre & de bouche; qu'il a fait enlever à main armée le Baron de Mean Doien du Chapitre de Liege & d'autres fideles Sujets de l'Empire; a impoſé dans les terres dudit Empire, ſous peine d'être brulez, des contributions exorbitantes; a ſacagé les terres de pluſieurs Etats de l'Empire par des vols & des pillages inhumains; interrompu le commerce ſur le Rhin & ſur d'autres rivieres; qu'il a fait des invaſions hoſtiles ſur les terres des Cercles du bas Rhin & de celui de Vveſtphalie; y a exercé des cruautez inoüies; & a par là rompu la paix de Riſvvic. Pour ne rien dire de ce que le Duc d'Anjou a uſurpé le titre, qui apartient uniquement à S. M. I. chef ſuprême de l'Empire, comme Archiduc d'Autriche; & a oſé ſe nommer Archiduc d'Autriche, Comte de Habsbourg & de Tirol; que ledit Roi de France a auſſi ſemé la diſſenſion dans l'Empire contre S. M. I. & a fomenté des factions parmi les Etats; qu'il s'eſt intrigué dans les affaires de l'Empire de quelque nature qu'elles aient pû être; qu'il a affoibli les droits & l'autorité des Colleges de l'Empire; a preſcrit avec une

presomption & avec une ambition insupportable au milieu de la paix, des loix à l'Empire ; & qu'il n'a enfin rien omis de ce qui peut jetter dans le mépris la Nation Allemande, & contribuer à l'aneantissement de sa liberté, & à subjuguer tant de Païs, Fiefs & Etats fideles, pour par ce moien parvenir enfin & d'autant plus promptement à la Monarchie universelle, où il travaille depuis si long-tems & avec tant d'ardeur de monter, & de s'y affermir & maintenir, s'il est possible.

Que d'ailleurs S.M.I. & S.M. le Roi des Romains par les operations tant par eau que par terre, qui ont réüssi avec tant de bonheur qu'elles sont glorieuses, S.M. le Roi des Romains aiant exposé sa propre personne, ont déja donné de si belles preuves de leurs soins paternels pour la conservation de l'ancienne liberté du S.Empire, & ont pris des mesures vigoureuses pour l'avenir.

Par toutes ces raisons, qui sont tres-importantes, on a estimé être juste d'en rendre de la part de l'Empire tres-humbles actions de graces, comme on fait par ces presentes, à leurs MM. l'Empereur & le Roi des Romains, & de les requerir en toute soûmission de conserver encore à l'avenir, moiennant leurs soins paternels & leur puissant secours, les fidels Etats de l'Empire dans leur protection, & de contribuer à faire r'avoir auxdits Etats oprimez les païs & terres, qui ont été détachez de l'Empire.

Et il a été conclu de seconder de la part de l'Empire le mieux qu'il se pourra les justes resolutions & les progrez des armes de S. M. I. & de tenir les contraventions, occupations & detentions faites contre la religion des traitez, pour des infractions incontestables ; de regarder comme ennemis de l'Empire le Roi de France & son petits fils le Duc d'Anjou, aussi bien que leurs alliez, leurs officiers, soldats, & sujets, & tous leurs adherans sans distinction ; & de declarer & de publier de la part de l'Empire la guerre contre eux, & par consequent de tenir la guerre qu'on a forcé S. M. I. d'entreprendre, pour une guerre qui se fait de la part des Etats de l'Empire, & qui les oblige & engage d'assister de fait & de conseil vigoureusement dans une parfaite union, en conformité des constitutions de l'Empire & des reglemens d'execution, avec un nombre de troupes proportionné au danger, S. M. I. en joignant leurs forces, à l'exemple de plusieurs des principaux Electeurs, & Princes de l'Empire, & nommément des Cercles associez, lesquels pour le bien de la chere patrie, & pour sa deffense, par un vrai zele ont oposé leurs forces à l'ennemi, l'ont combatu, & lui ont pris quelques forteresses avec le secours des armées de l'Empereur & des Alliez : quoi qu'à la verité au prix de beaucoup de sang. Bien entendu toutefois que, pour la conservation des Sujets de l'Empire, on publiera de nouveau un réglement

pour la marche & pour les quartiers des troupes, conforme à celui qui a été dressé en l'année 1691. & qu'on sera obligé de s'y tenir avec la derniere rigueur. Laquelle assistance se fera, afin que pour la consolation des fideles Etats de l'Empire, & de leurs Sujets, les païs qui en ont été detachez y soient réünis, les frontieres restituées, & tout remis dans l'ancien état tant dans les affaires ecclesiastiques, que dans les affaires politiques, conformement aux loix fondamentales de l'Empire & aux traitez de paix contenus dans le Resultat de l'Empire du 14. Fevrier 1689. & afin d'obliger l'ennemi de donner une juste & suffisante satisfaction pour les grands dommages qu'il a faits, & une garantie plus réelle pour la sureté, & pour obtenir, par les armes victorieuses de S. M. I. de l'Empire & de leurs Alliez, une paix stable, ferme & honnête.

Mais pour parvenir d'autant plus promptement à cette intention & à ce but, & pour incommoder d'avantage l'Ennemi, il a de plus été conclu, de n'acorder dans l'Empire aucune neutralité ni permettre aucune correspondance, commerce des marchandises de France & d'Espagne, soit de laine, de soie, d'or & d'argent, & de toutes sortes d'autres marchandises de leurs manufactures, quels noms qu'elles puissent avoir, ni d'aucunes lettres de change; d'interdire ce commerce sous de grosses peines, particulierement dans les ports de mer & autres villes marchandes de l'Empire; de n'y

souffrir aucune intelligence directe ou indirecte, ni aucuns Ministres François ou du Duc d'Anjou, ou autres personnes suspectes de cette Nation, sous quel pretexte que ce puisse être ; & de regarder les marchandises susdites de France, ou d'Espagne, comme des marchandises de contrebande; supposé que la Couronne d'Angleterre & les Etats Generaux ordonnent la même chose. A cette fin les Directeurs des bureaux de peage auront un soin particulier de faire une visite exacte, afin que lesdites Marchandises ne passent pas dans l'Empire, sous d'autres noms par la commodité du voisinage ; & il sera expedié des ordres rigoureux touchant les traîtres & les espions François qui se trouvent dans l'Empire sous differens pretextes, pour veiller sur eux & pour les punir exemplairement, & faire proceder contre eux par le fisc, ou autrement, suivant la rigueur des Constitutions de l'Empire.

Tous & un chacun du Corps de l'Empire, doivent aussi être obligez de prendre les armes contre la France & le Duc d'Anjou ; & s'il arrivoit qu'un des Etats pretendit s'exempter d'agir pour l'Empire, & voulût assister les Ennemis ou leurs adherans de troupes, de levées, de chevaux, ou de permission d'en acheter, ou d'en faire sortir, de munitions de guerre ou de bouche, ou en quelque autre maniere que ce puisse être, celui ou ceux qui le feront, seront traitez comme ennemis de l'Empire,

tant & si long-tems qu'ils ne s'acorderont pas pour fournir ce à quoi ils sont obligez.

Pour plus de sureté & afin que la chose ait un meilleur succez, sa Majesté Imperiale doit être requise de la part de l'Empire, comme on le fait par ces presentes, de faire expedier & publier incessamment dans l'Empire les Mandemens inhibitoires, dehortatoires, & avocatoires decernez au commencement de la derniere guerre contre la France.

Et s'il arrivoit que pendant la presente guerre quelqu'une des Puissances Etrangeres, ou aucuns des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, dans le dessein de faire diversion pour affoiblir les forces de l'Empire, & pour empêcher ses justes entreprises ou celles des Alliez, ou pour quelque autre raison ou pretexte que ce puisse être, entreprît d'ataquer, d'insulter ou d'incommoder un des Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire, ou leur païs, ou un de leurs Alliez, celui, ou iceux seront dés là declarez Ennemis de l'Empire, & seront traitez comme tels, jusques à ce qu'ils aient pleinement restitué ce qu'ils ont usurpé.

En consequence dequoi, & en conformité du Memoire presenté par la Commission Imperiale, & du Resultat des trois Colleges de l'Empire des 11. & 12. & 13. de ce mois, & des lettres déhortatoires de S. M. I. la Ville d'Ulm, ocupée en dernier lieu par l'Electeur de Baviere, doit sans

aucun

aucun delai être restituée par ce Prince pleinement & dans son premier état ; & il sera rendu en toute soumission des actions de graces à S. M. I. des soins qu'elle a pris & des dispositions qu'elle a bien voulu faire à cet égard ; & on y joindra la tres humble priere, que si contre toute esperance l'Electeur de Baviere prît le parti de ne point y aquiescer, & ne remît incessamment les choses dans leur premier état, S. M. I. daignât continuer à se servir de son autorité imperiale, afin qu'on puisse avoir la joie d'en aprendre bien tôt les effets ; & en cas que les choses, en viennent là, l'Empire ne manquera pas de seconder efficacement S.M.I. dans cette entreprise.

Mais les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ont encore la ferme esperance que sadite Altesse Electorale de Baviere, qui est un Prince tres-éclairé, reconnoîtra d'elle-même qu'elle est obligée par les loix fondamentales de l'Empire, de se mettre du parti de l'Empire quant à l'affaire principale, & que par consequent elle préferera aux conseils, qui peuvent y être contraires, la voie de s'y conformer, comme elle l'a fait avec tant de gloire en l'année 1689. S.A.E. en secondant réellement les justes resolutions que tout l'Empire a prises contre la Couronne de France, contre le Duc d'Anjou, & contre leurs adherans, augmentera à la gloire de sa Serenissime Maison, & à la consolation de ses païs, vassaux & sujets, les merites infinis qu'elle s'est aquise d-l'Empire.

On au aussi estimé être utile au salut de l'Empire, & on a consenti pour parvenir à une plus étroite union, d'entrer dans l'alliance proposée à l'Empire par les Couronnes d'Angleterre & par les Etats Generaux, qui sont déja en alliance avec l'Empereur; toutefois sous des conditions avantageuses à l'Empire, dont on conviendra dans la suite, laquelle alliance sera conceuë de maniere qu'aucun des Alliez ne puisse s'en détacher separément pour accepter la neutralité, ou pour faire une paix, sans le consentement desdits Alliez, mais qu'au cōtraire on sera obligé de s'entr'assister avec des forces unies, tant & jusqu'à ce qu'on ait obtenu une juste satisfaction & une pleine seureté.

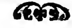
Au reste on estime aussi qu'il est à propos d'exhorter efficacement les Princes d'Italie en general, & d'enjoindre en particulier à ceux d'entre eux qui tiennent des fiefs de l'Empire, sous peine de perdre lesdits fiefs, de ne favoriser en aucune maniere, ni par des paiemens de sommes d'argent, par des troupes, ou autrement, directement, ni indirectement la Couronne de France ou le Duc d'Anjou, comme ils ont fait par le passé, au grand desavantage des armes de S.M.I. mais d'assister le Saint Empire.

Et Sa Majesté Imperiale, tant en son nom, qu'en celui du Saint Empire, écrira non seulement ausdits Princes, mais aussi à d'autres Couronnes, Puissances & Repu-

bliques, pour les animer à une bonne correspondance, afin que la Couronne de France, qui a rompu la paix, & le Duc d'Anjou soient privez de leur secours & qu'ils en favorisent l'Empire,

Sa Majesté Imperiale écrira pareillement aux Cantons Suisses pour leur representer le danger évident, auquel leur liberté est exposée, & pour les porter de s'unir avec S. M. I. & avec l'Empire, & de ne point donner du secours soit de troupes ou autrement à la France ou à ses Alliez, & de deffendre aux soldats de leur Nation de porter les armes, en quels lieux que ce puisse être, contre S. M. I. conformement aux anciens Pactes hereditaires conclus avec les Maisons d'Autriche & de Bourgogne.

Enfin s'il peroissoit que l'un ou l'autre des Etats tramât quelque chose au desavantage de l'Empereur ou de l'Empire, on requerera tres-humblement Sa Majesté Imperiale de l'en détourner par des lettres dehortatoires.



DECLARATION DE LA *guerre de l'Empire.*

NOUS LEOPOLD &c. faisons savoir à tous ceux qu'il apartiendra, qu'après que les Ministres des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, ont mûrement deliberé à la Diete de Ratisbonne sur la proposition que nous leur avons faite le 17. Juillet, au sujet de la guerre qui s'est allumée; & qu'on a trouvé dans tous les trois Colleges de l'Empire, que le Roi de France, en refusant d'abord & differant la restitution de la forteresse de Brizak, en ruinant en partie les fortifications de Philisbourg & les païs du Palatinat, en exigeant par l'execution militaire le paiement d'une grosse somme d'argent, laquelle l'Electeur Palatin n'étoit point obligé de paier, & dont une bonne partie doit être restituée en consequence de la sentence surarbitrale renduë à Rome, en faisant des torts tres-considerables à la Maison de Montbelliard, tant dans l'état Eclesiastique que dans le politique, aussi bien qu'en beaucoup d'autres manieres, a non seulement contrevenu d'abord au commencement au Traité de paix conclu avant peu d'années à Risvvik en Hollande; mais qu'il s'est aussi emparé à main armée après la mort de Charles II. Roi d'Espagne de glorieuse memoire (sous

le pretexte d'un Teftament qui eft nul, & au mépris des renonciations, fermens & conceffions precedentes, & contre la religion des traitez de paix (des roiaumes, & de tous les païs, que le feu Roi Charles avoit poffedez, parmi lefquels il fe trouve plufieurs païs qui ont apartenu en propre à l'Empire & à nôtre Maifon d'Autriche, avant que d'avoir été poffedez par les Rois d'Efpagne; qu'il a mis en poffeffion par force de tous ces païs-là le Duc d'Anjou fon petit Fils, qu'il a auffi ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, les Duchez de Milan & de Mantoüe, avec plufieurs autres Fiefs de l'Empire, où il a fait exercer toutes fortes de violences; qu'il a auffi, contre les Conftitutions de l'Empire & contre les Traitez de paix, fait marcher une groffe armée, fous le pretexte que c'étoient des troupes du Cercle de Bourgogne, dans l'Archevêché de Cologne, & dans l'Evêche de Liege; a mis garnifon dans les places fortes & tenables defdits Archevêché & Evêche; y a fait faire des forts, & des amas de munition de guerre & de bouche; qu'il a fait enlever à main armée le Baron de Mean, Doien du Chapitre de Liege, & d'autres fideles fujets de l'Empire; a impofé dans les terres dudit Empire, fous peine d'être brulez, des contributions exhorbitantes; a facagé les terres de plufieurs Etats de l'Empire par des vols & des pillages inhumains, & interrompu le commerce fur le Rhin, & fur

d'autres rivieres ; qu'il a fait des invasions hostiles sur les terres des Cercles du bas Rhin, & de celui de Vvestphalie, & y a exercé de grandes cruautez ; par lesquelles entreprises il a rompu la paix de Risvvic ; qu'il a aussi semé la dissension dans l'Empire, contre le chef d'icelui, & a fomenté des factions parmi les Etats, qu'il s'est intrigué dans les affaires de l'Empire de quelque nature qu'elles aient pu être ; qu'il a affoibli les droits & l'autorité des Colleges de l'Empire, à qui il a prescrit des loix au milieu de la paix, & même avec une presomption & ambition insuportable ; qu'il n'a enfin rien omis de ce qui peut jetter dans le mépris la Nation Allemande, & contribuer à l'aneantissement de sa liberté, & a subjuguer tant de païs, Fiefs & Etats fideles, pour par ce moien parvenir enfin & d'autant plus promptement à la Monarchie Universelle, où il travaille depuis si long-tems & avec tant d'ardeur de s'y affermir, pour ne rien dire de ce que le Duc d'Anjou a usurpé le titre qui apartient uniquement à nous comme Archiduc d'Autriche, & a osé se nommer Archiduc d'Autriche, Comte de Hapsbourg & de Tirol.

Par toutes ces raisons & autres, les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, en nous rendant tres humbles graces de nos soins paternels, & des preparatifs que nous avons faits, pour conserver l'ancienne liberté & les droits de l'Empire, ont conclu,

& nous ont prié de regarder toutes les susdites démarches, comme de veritables infractions de la paix, & le Roi de France, & le Duc d'Anjou son petit fils, avec tous leurs Alliez, & leurs officiers, soldats, & sujets, & tous leurs adherans, comme ennemis de l'Empire, & de les ataquer au nom de tout l'Empire : de declarer pour cet effet, la guerre presente, que nous avons été contrains de commencer, pour une guerre commune de tout l'Empire; d'emploier toutes les forces que Dieu nous a données, à l'exemple des Electeurs, & Princes, de même qu'à celui des Cercles associez de l'Empire, lesquels pour les interêts du public, & pour le bien de la patrie, ont oposé par un vrai zele toutes leurs fôrces, à celles des ennemis; & qui ont aussi beaucoup contribué, pour leur faire la guerre avec un tres-bon succez, de fournir les contigens proportionnez aux dangers & conformes aux constitutions, & à l'ordonnance qui regle l'execution des loix fondamentales de l'Empire, de nous assister reciproquement par nos conseils & par nos armes, afin que nous puissions obtenir nos intentions, & de publier aussi pour ce même effet diverses Ordonnances que l'on nous a conseillé de faire emaner; ce que l'on pourra voir plus amplement dans le Resultat des deliberations fait dans les trois Colleges de l'Empire, qui a été communiqué à nôtre Commissaire principal à la Diete de Ratisbonne; Nous avons aprouvé

tout ce que les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire ont si meurement resolu, aussi bien que ce qu'ils nous ont conseillé de faire, & nous l'executerons aussi en vertu de nôtre autorité imperiale; & nous emploierons enfin, pour le bien & la seureté de l'Empire, & pour la conservation de ses droits, toutes nos forces, étant persuadé que Dieu nous assistera.

C'est pourquoi nous declarons premierement en vertu de ces presentes, de nôtre certaine science, & pleine puissance, & autorité imperiale, le Roi de France, & le Duc d'Anjou son petit-fils, aussi-bien que tous leurs Alliez, avec leurs officiers, soldats, & sujets, & tous leurs adherans, pour ennemis de l'Empire; & nous voulons que cette guerre, que nous sommes obligez de faire, soit regardée, pour une guerre commune de tout l'Empire; que tous les fidelles Etats de l'Empire prennent les armes, pour continuer heureusement cette guerre; & qu'ils emploient conjointement, & unanimement toutes les forces, que le Tout-puissant leur a donné, à proportion aux dangers presens, & conformement aux constitutions de l'Empire, & à l'ordonnance qui regle l'execution des loix fondamentales d'icelui, nous ne permettons aucune correspondance ni commerce, & nous ne souffrirons non plus qu'aucun des Etats leur assistent ni secrettement ni publiquement sous quel pretexte que ce puisse être; nous deffendons aussi de les souffrir dans l'Em-

pire ni de les laisser passer ni lever des troupes, mais nous voulons qu'on leur fasse toûjours, tout le mal possible, & qu'on les poursuive continuellement, afin que pour la conservation de tous les Etats de l'Empire, les païs qui en ont été detachez, y soient réünis, & que tout soit remis dans l'ancien état, tant dans les affaires Eclesiastiques que dans les politiques, conformement aux loix fondamentales de l'Empire, & aux traitez de paix mentionnez dans le susdit resultat; afin que nous puissions venir à bout de nos justes intentions, que les ennemis soient obligez de donner une juste & suffisante satisfaction pour les tres-grands dommages qu'ils ont faits, & une garantie plus réelle pour la seureté; & enfin que nous puissions obtenir une paix salutaire, ferme, & honnête.

II. Nous ordonnons que tous les Vassaux, & sujets de l'Empire qui sont au service du Roi de France, & de ses Alliez ou adherans, tant pour les affaires civiles que pour les militaires, ou qui se trouvent dans leurs païs, les quittent d'abord que cette declaration sera publiée, & qu'ils se rendent incessamment dans les Etats de l'Empire, ou dans nos païs hereditaires; que dés à present jusqu'à la fin de cette guerre, personne ne se laisse emploier que pour la Patrie ou pour ses confederez, qui prennent part à cette guerre contre les ennemis de l'Empire; que personne ne se laisse enroller parmi les troupes ennemies, mais

que chacun quitte inceſſamment tous les ſervices des ennemis.

III. Nous n'acordons dans tout l'Empire aucune neutralité ni correſpondance avec les ennemis, ni commerce des marchandiſes de France & d'Eſpagne, ſoit de laine, de ſoie, d'or ou d'argent, & de toutes ſortes d'autres marchandiſes & manufactures, quels noms qu'elles puiſſent avoir, de même que de vin, brandevin, huile & denrées, ni d'autres choſes, tant de celles que l'on tranſporte immediatement des païs ennemis dans l'Empire, que de celles qui paſſent par d'autres païs, ni d'aucune lettre de change principalement parce que nous eſperons que la Couronne d'Angleterre & les Etats Generaux des Païs-bas unis interdiront auſſi ces ſortes de commerce à leurs ſujets. Nous ne ſouffrirons non plus aucuns Miniſtres du Roi de France, ni du Duc d'Anjou, ni autres perſonnes ſuſpectes de cette Nation, ſous quel pretexte que ce puiſſe être; & nous voulons qu'on regarde leſdites marchandiſes de France & d'Eſpagne comme des marchandiſes de contrebande; & qu'à cette fin on faſſe aux bureaux des peages des viſites tres-exactes, afin que ces marchandiſes ne puiſſent point paſſer dans l'Empire; & qu'il ſera expedié nos ordres rigoureux, conformément auxdits reſultats, & ſuivant la rigueur dont nous nous ſommes ſervis dans les mandemens que nous avons faits emaner dans la derniere guerre le 23. Septembre de l'année 1689.

IV. Chaque Etat de l'Empire fera deffense tres-rigoureuse de transporter hors de l'Empire aucunes denrées, chevaux, de la poudre, du plomb, du salpetre, ni d'autres marchandises de contrebande, ni même dans les païs neutres, ni dans ceux des amis, mais quant aux derniers, on pourra demander une permission speciale.

V. On ne recevra, ni aux Convens, ni aux Chapitres, ni aux Colleges, ni au service aucun François soit mâle, femme, ni séculier, ni ecclesiastique; & on fera sortir tous ceux qui y sont déja reçus, sous une certaine peine : mais quant aux Ecclesiastiques, on ne les en chassera pas, en cas que leurs Magistrats ou Superieurs soient suffisamment assurez d'eux, & qu'ils veuillent garantir eux mêmes, qu'ils n'entreprendont rien contre les interêts de l'Empire par des correspondances ou par d'autres voies. On souffrira aussi les François seculiers, pourvû qu'ils soient domiciliez depuis plusieurs années dans l'Empire, ou qu'ils se soient sauvez à cause de leur religion, & qu'ils aient été pris dans la protection par des Etats de l'Empire, & qu'ils aient toûjours été obéïssans, tant à leurs maîtres, ou à leurs Magistrats, qu'aux loix & ordonnances de l'Empire, tant presentes qu'aux autres.

VI. Il ne sera point permis à aucun Allemand, qui que ce soit, & sous quel pretexte que ce puisse être de partir pour la France,

VII. S'il arrivoit que pendant la presente guerre quelqu'une des Puissances étrangeres, ou aucun des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, dans le dessein de faire diversion pour affoiblir les forces de l'Empire, & pour empêcher ses justes entreprises ou celles de ses alliez, ou pour quelque autre raison ou pretexte que ce puisse être entreprît d'ataquer, d'insulter, ou d'incommoder un des Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire, ou leurs païs, ou leurs Alliez, icelui sera declaré ennemi de l'Empire.

VIII. S'il arrivoit qu'aucun des Etats de l'Empire, qui que ce soit, pretende s'exempter de prendre les armes contre le Roi de France & le Duc d'Anjou, ou qu'il refuse de fournir le contingent, qu'il est obligé de donner à l'Empire; & voulût en même tems assister les ennemis, ou leurs adherans de troupes, de levées, de chevaux, ou de permission d'en acheter, ou d'en faire sortir, de munition de guerre, ou de bouche, ou en quelque autre maniere que ce puisse être, il sera traité comme ennemi de l'Empire, tant & si long tems, jusqu'à ce qu'il se sera reconcilié avec nous & tout l'Empire, & qu'il aura fourni ce à quoi il est obligé; & pendant ce tems-là, il ne sera permis à aucun Allemand de s'engager à son service, mais les Allemans le quiteront d'abord tous, & ils seront obligez de s'engager au service de la Patrie & à celui de ses Alliez.

IX. En cas qu'un Etat de l'Empire qui n'étoit pas dans la puiſſance des ennemis, differe à fournir tout ce à quoi il eſt obligé à l'Empire, ou qu'il ſoit en traité de neutralité ou en d'autres traitez avec la Couronne de France, ou qu'il en faſſe à l'avenir, on le privera de tous ſes Fiefs & Benefices de l'Empire, & on le punira tres-rigoureuſument, conformement aux ordonnances de l'Empire & aux droits communs.

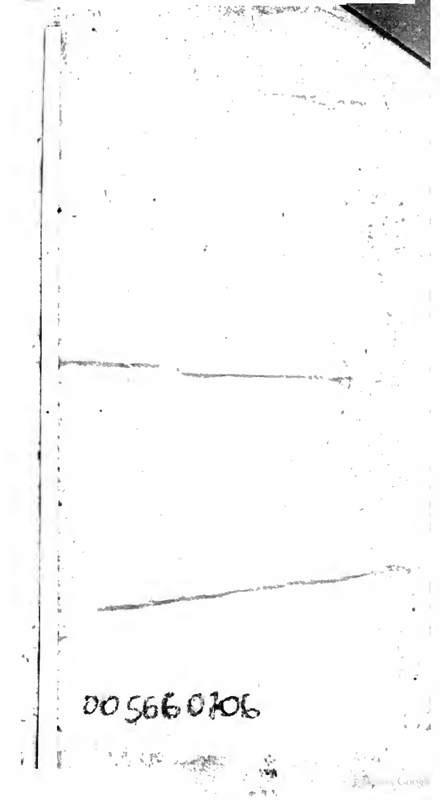
X. Tous ceux qui contreviendront à cette ordonnace, ſeront punis arbitrairement, ou ſuivant la qualité de leurs delicts, de la privation de leurs biens tant feodaux, qu'allodiaux, ſurvivances, charges & dignitez, & autres droits, même de la vie, les abſens en effigie; ſans qu'il ſoit permis, ni à eux ni à leurs deſcendans de porter leurs armoiries; ſoit qu'ils les aient de leur famille, ou qu'ils les aient aquiſes eux mêmes: ils ſeront même déchus de leur Nobleſſe, & ne ſeront plus recevables dans les dignitez Eccleſiaſtiques, mais ſeront declarez incapables de porter aucune dignité; mêmement la peine ordonnée par tel juge du lieu que ce ſoit, aura lieu par tout l'Empire, & ſera executée par tout.

C'eſt pourquoi nous commandons à tous les Electeurs, Princes, tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers, Prelats, Comtes, Barons, Seigneurs, Chevaliers, Vaſſaux, Bourguemeſtres, Juges, Conſeillers, Bourgeois, Communautez, & à tous les fideles Suiſſes

de l'Empire, dans quelque dignité & état qu'ils puissent être, en vertu de nôtre autorité imperiale, des sermens qu'ils ont prêté à nous & à l'Empire, de l'obeissance qu'ils doivent à nous comme Empereur; & même à peine de perdre toute grace, privileges & droits, qui leurs ont été octroiez par nous, ou par l'Empire, de satisfaire à cette declaration, à ces mandemens & deffenses, & de se conformer à tous les articles de cette declaration, de la publier dans les Electorats, Duchez, Comtez, jurisdictions; de faire obéïr à ces ordonnances tous leurs officiers, baillifs & sujets; & de donner ordre de s'y conformer sans aucun delai, & de faire deffense de s'oposer à nos ordres ni publiquement ni secrettement, sous peine d'encourir nôtre disgrace, & sous celles qui sont portées dans les reglemens de l'Empire. En foi dequoi nous avons fait aposer nôtre sceau d'Empereur. A Ebersdorff ce 6. Octobre signé Leopold. Vidit D. A. C. de Raunitz. Et plus bas. Ad mandatum S. C. M. C. F. Consbruch.

FIN.




00 566 0706

